

les diplômés



Numéro 364

Hiver 1989

La revue des Diplômés de l'Université de Montréal / 2,00 \$

Institutions financières Les règles du jeu

Chercheur

Hughes Shooner, médiéviste

Entrevue

Louise Mailhot, juge à la Cour d'appel



"Vous recevez L'OPTIMUM"[®]



Claudine Gendron

Service à la clientèle

**"Pour votre assurance
auto et habitation,
mes collègues et moi
vous donnons L'OPTIMUM."**

Des polices faciles à comprendre, un service de réclamations efficace et accessible, une analyse sérieuse de votre situation ne sont que quelques exemples de notre attention optimum.

Nous sommes également là pour vous garantir le meilleur rapport qualité/prix et l'étendue de protection qui correspond exactement à vos besoins.

OUI, nous sommes fiers de vous offrir L'OPTIMUM.

50, Place Crémazie, 12^e étage
Montréal (Québec) H2P 1B6
(514) 384-1112
ou sans frais 1 800 361-3821

MELOCHE
courtiers d'assurances

L'OPTIMUM[®] est un programme parrainé par:



Université de Montréal
Les Diplômés

Épargnez jusqu'à

75\$

Renseignez-vous sur l'offre
de lancement.

Sommaire

les diplômés

Conseil d'administration des Diplômés de l'Université de Montréal

Louise P. Leduc, présidente
Danielle Melanson, première vice-présidente
Linda Pinchiaroli, vice-présidente (finances)
Marie Deschamps, vice-présidente (revue)
Louis Cyr, vice-président (développement)
Odette Bouillé Drouin, administratrice
Maurice Collette, administrateur
Manon Dufresne Dupras, administratrice
Jacques Gauthier, administrateur
Yves Salvail, administrateur
Robert Théroix, administrateur
Bernard Grégoire, administrateur et représentant de l'U. de M.
Pierre Grand'Maison, président sortant

Secrétaire général

Michel Saint-Laurent

Représentants des diplômés au Conseil de l'U. de M.

Jean-Claude Villiard
André Paquette

La revue des diplômés de l'Université de Montréal

Numéro 364, hiver 1989
Date de parution: décembre 1988

Délégués du Conseil d'administration

Marie Deschamps
vice-présidente (revue)
Jacques Gauthier, administrateur
Michel Saint-Laurent, secrétaire général

Rédacteur en chef

Raymond Carboneau, Direction des communications de l'U. de M.

Rédacteur en chef adjoint

Ronald Prigent, Direction des communications de l'U. de M.

Collaboration

Judith Bélanger, Suzanne Brochu, Rosaire M. Couturier, Huguette Guilhaumon, Tom Hockin, Claude Lamarche, Mathieu-Robert Sauvé, André Thibeault

Graphisme

Hélène Lavoie

Photographies

Page couverture: Guy Schiele / Publiphoto

Bernard Lambert, Direction des communications de l'U. de M.

Impression

Interlitho Inc.

Publicité

Carole Gauthier Soumis (responsable)
343-6230

ISSN 0228-9636

Dépôt légal D-6880028.
Bibliothèque nationale du Québec
Publiée quatre fois l'an

Tirage 84 000 (C.C.A.B.)

Siège social

3535, chemin Queen Mary
Bureau 210
Montréal (Québec)
H3V 1H8
(514) 343-6230
Prix d'un numéro: 2\$
Abonnement annuel: 6\$
À l'étranger: 8\$

Courrier de 2e classe

Enregistrement n° 6545

Les auteurs des articles publiés dans *Les Diplômés* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions.

Toute reproduction est autorisée à condition de mentionner la source et les auteurs.

2 Message de la présidente

4 Opération décloisonnement

Jusqu'à tout récemment, les différentes institutions financières faisaient chambre à part. Depuis, le gouvernement s'est décidé à abattre les murs.

7 Un des plus vieux métiers du monde

La fonction de banquier remonte aux tout débuts de la vie en société. Au Canada, la véritable histoire des banques commence en 1792.

10 L'entrepreneurship gagne les banques

Selon Léon Courville, vice-président de la Banque Nationale, il faut libérer davantage les banques du carcan d'une réglementation dépassée.

12 La concurrence... sous surveillance

Le ministre d'État aux Finances du Canada explique comment le gouvernement entend protéger les intérêts du consommateur.

14 Coup d'oeil sur le XXIe siècle

À partir de la tendance actuelle au décloisonnement, le directeur exécutif de l'Institut des banquiers canadiens se risque à brosser un portrait des banquiers du prochain siècle.

18 La Caisse

Avec un actif de plus de 28 milliards de dollars, la Caisse de dépôt et placement du Québec est le plus important gestionnaire de fonds publics au Canada.

20 Sur les traces de Tommaso d'Aquino

Curieuse profession que celle de médiéviste. Depuis 40 ans, Hughes Shooner suit à la trace, dans les bibliothèques d'Europe, un auteur renommé du XIIIe siècle.

23 Louise Mailhot

Juge à la Cour d'appel du Québec, Louise Mailhot explique les paradoxes de sa profession: juger sans préjugés, trancher sans être tranchante, ne pas avoir d'opinion pour mieux s'en faire une...

26 La vie de l'Association

30 Le carnet

37 Diplômés-auteurs

39 La vie universitaire

40 Fonds de développement

Notre prochain dossier: l'alimentation

Vos commentaires sur la revue sont bienvenus. Écrivez-nous.

message de la présidente

Une organisation comme la nôtre existe pour créer des liens et faire connaître la qualité et l'excellence de l'Université de Montréal et de ses diplômés. Nous nous efforçons toujours de trouver des formules qui vous plaisent et vous attirent.

Les activités

La soirée d'automne vous ramène sur le Campus! Aucune place n'était disponible pour fêter le 25e anniversaire de la promotion 1963 dans le hall d'honneur du pavillon principal. Dans le cadre de cette activité, nous avons honoré, le 4 novembre dernier, M. Roger Ashby (H.E.C.), M. Paul-André Comeau (sciences sociales et politiques), M. Jac-



ques Girard (droit) et Mme Michèle Thibodeau DeGuire (polytechnique).

Nous avons également inauguré une fête pour les 50e anniversaires de promotion au Club Saint-Denis. Des diplômés de 14 disciplines différentes se

sont joyeusement réunis et nous ont raconté leurs redoutables carabinades!

Que dire du *Malade Imaginaire* au Théâtre du Nouveau-Monde, sinon que nous n'avons pas eu assez du tiers de la salle pour nous rassembler avec les associations de Polytechnique et des H.E.C. pour une soirée mémorable.

Voyez par vous-mêmes les reportages de ces activités dans la *Vie de l'Association*.

La revue

Si, pour certains, le décloisonnement des institutions financières est simple comme bonjour, il n'en va pas de même pour la majorité d'entre nous. Loin de notre esprit l'idée de vouloir tout démêler! Nous vous donnons un aperçu des différences et des problèmes que la

variété de ces institutions entraîne. Nous avons aussi abordé les intéressants aspects historiques des banques et leurs perspectives d'avenir.

Assemblée générale

Vous noterez que nous préparons déjà l'Assemblée générale. En effet, le numéro de printemps de la revue vous arrive chaque année très près du 1er avril. Aussi, nous avons pensé qu'il était prudent de devancer d'un numéro le bulletin de mise en candidature dans le but de vous permettre d'arriver avant la date limite si les défis que nous relevons vous intéressent.

Louise P. Leduc

La présidente,
Louise P. Leduc

Musique 74-H.E.C. 81

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'INFORMATIQUE ET L'ENTREPRISE

tombée: 30 décembre

P A R U T I O N

27

J A N V I E R

TRANSPORT / ÉNERGIE

tombée : 27 janvier

P A R U T I O N

24

F É V R I E R

Ces entreprises ont profité
du meilleur forfait audiovisuel
corporatif sur le marché

LAURENT • COGÉCO • COMPUTERTIME • COTT • CRÉDIT INDUSTRIEL DE
AGRAM • DATAMARK • DOMCO • DOMINION TEXTILE • ÉQUIPEMENTS DE
GOODFELLOW • GROUPE BEAUGARTE • GROUPE CHAMPLAIN • GROUPE K
SCONTINENTAL • HARTCO • HÉROUX • HUBBARD • IMPERTEX • INTERCA
LAURENTIENNE • LAMBERT • LAPERRIÈRE ET VERREAULT • LÉVESQUE BE
BEC • LOGISTEC • LOUVEM • MCNEIL MANTHA • MICRO-TEMPUS • MIRO
EUR • NAUTILUS-PLUS • NOVERCO • O.E. ÉQUIPEMENT • OGIVAR • OLCO
VAL • PAUL MARTIN • PETERBOROUGH • PÉTRO-SUN • PICHÉ INC. • PLA
STIQUES MODERNES • Q.M.E. • QUÉBÉCOR • SAN-FRANCISCO • SANIVA
AIRE • SNC • SOCANAV • SODARCAN • SODISCO • TÉLÉMÉDIA • TRITON • U
GESCO • VAL ROYAL • VERRIER RICHARD • VISIONTRONIQUE • VISWAY
E BROTHERS • ACIER LEROUX • ADS • ALIGRO • AMISCO • AUBERGE DES
O-POINT • BILTRITE-NIGHTINGALE • CAMBIOR • CANAM MANAC • CANTF
ENTS ST-LAURENT • COGÉCO • COMPUTERTIME • COTT • CRÉDIT INDUS
JARDINS • DATAGRAM • DATAMARK • DOMCO • DOMINION TEXTILE • ÉQ
S • FORESBEC • GOODFELLOW • GROUPE BEAUGARTE • GROUPE CHAM
FEL • GTC-TRANSCONTINENTAL • HARTCO • HÉROUX • HUBBARD • IMPER
LAURENTIENNE • LAMBERT • LAPERRIÈRE ET VERREAULT • LÉVESQUE
BEC • LOGISTEC • LOUVEM • MCNEIL MANTHA • MICRO-TEMPUS • MIRO
EUR • NAUTILUS-PLUS • NOVERCO • O.E. ÉQUIPEMENT • OGIVAR • OLCO
VAL • PAUL MARTIN • PETERBOROUGH • PÉTRO-SUN • PICHÉ INC. • PLA
TIQUES MODERNES • Q.M.E. • QUÉBÉCOR • SAN-FRANCISCO • SANIVAN
AIRE • SNC • SOCANAV • SODARCAN • SODISCO • TÉLÉMÉDIA • TRITON • U
GESCO • VAL ROYAL • VERRIER RICHARD • VISIONTRONIQUE • VISWAY
E BROTHERS • ACIER LEROUX • ADS • ALIGRO • AMISCO • AUBERGE DES
O-POINT • BILTRITE-NIGHTINGALE • CAMBIOR • CANAM MANAC • CANTF
ENTS ST-LAURENT • COGÉCO • COMPUTERTIME • COTT • CRÉDIT INDUS
JARDINS • DATAGRAM • DATAMARK • DOMCO • DOMINION TEXTILE • ÉQ



Producteur en

- vidéo
- diapositives
- multi-images

Les temps ont bien changé, dans le milieu canadien de la finance. Grâce en particulier à l'informatique, tout va toujours plus vite. Il faut de moins en moins de déplacements et d'intermédiaires pour effectuer les transactions. Mais il y a plus. On assiste pour le moment à une nouvelle donne du jeu financier. Les institutions s'approprient de nouvelles cartes. Les caisses populaires vendent déjà, depuis un an, des polices d'assurances générales à leurs comptoirs, les REER autogérés s'obtiennent facilement à la banque et les valeurs mobilières seront bientôt offertes par ce même établissement.

Plutôt bien surveillées auparavant par leur chaperon législatif, les institutions financières canadiennes en étaient réduites à dormir bien tranquillement sous leur toit respectif. Mais les quatre principaux piliers du monde des affaires, les banques, les compagnies d'assurances, les sociétés fiduciaires et les maisons de courtage, se retrouvent maintenant de plus en plus souvent dans le même lit. Doit-on crier à la dépravation et s'offusquer de cette nouvelle union conjugale? Quoi qu'il en pense, le consommateur n'aura bientôt plus le choix d'accepter ce revirement des mœurs, ce relâchement sanctionné que l'on appelle «Décloisonnement».

«Quand on parle du décloisonnement des institutions financières, il faut d'abord penser aux cloisons préexistantes des institutions. Chacun des quatre piliers importants de la finance possédait auparavant un champ d'activités qui lui était propre», précise Denis Chaput, directeur du Département de l'enseignement de la finance des H.E.C. «Il y avait un cloisonnement au niveau des activités de chacune, mais aussi un cloisonnement quant à l'achat d'une institution différente. Des restrictions précises interdisaient le piétinement du secteur de l'autre. Mais, de plus en plus, on a pu constater des chevauchements subtils entre ces différents intermédiaires de la finance.»

Les principaux acteurs

Il existe des différences originelles importantes qui distinguent les principaux acteurs

du théâtre des affaires. Les caisses populaires, par exemple, sont régies par le gouvernement provincial et opèrent en principe sur le seul territoire québécois. Chaque caisse est indépendante au point de vue financier, ce qui n'est pas le cas d'une succursale de banque. Au niveau des opérations, les caisses offrent moins de prêts commerciaux et possèdent un très faible actif en devises étrangères, alors que les banques à charte fédérale, qui peuvent en détenir jusqu'à 40% ou 45% de leur actif total, opèrent dans plusieurs pays étrangers.

Les sociétés fiduciaires, ou trusts, sont en général limitées aux prêts hypothécaires et à l'achat de titres gouvernementaux. Leur principale activité se rapporte, dans le cas des individus, à la gestion testamentaire, la gestion du patrimoine et l'exécution testamentaire. Pour les entreprises, les fiduciaires agissent en tant qu'agents de transferts, maintiennent le registre des actionnaires de l'entreprise et s'occupent des émissions d'obli-

gations. Elles sont très actives dans le domaine de l'immobilier.

Les compagnies d'assurances, dont certaines sont spécialisées dans la conception et la distribution d'un seul type de produit, se divisent pour la plupart en filiales de façon à présenter une gamme de produits d'assurances couvrant différents secteurs.

Quant aux maisons de courtage, qui agissent souvent comme intermédiaires pour la fusion d'entreprises, elles se destinent surtout à la vente d'actions et d'obligations.

Une idée québécoise

«Le concept de décloisonnement n'est pas né d'hier, souligne Denis Chaput. C'est Jacques Parizeau en 1969 qui, pour la première fois au Canada, a lancé cette idée. En 1983, le Québec a permis la propriété des maisons de courtage par d'autres institutions. Mais comme Ottawa n'a pas légiféré en même temps, ce changement n'a rien apporté puisque le marché des actions se retrouve en grande

Selon le professeur Denis Chaput, des H.E.C., le concept du décloisonnement est né au Québec.

Opération décloisonnement

Judith Bélanger

Jusqu'à tout récemment, les différentes institutions financières faisaient chambre à part. Depuis, le gouvernement s'est décidé à abattre les murs.

partie à Toronto.»

«Cette idée origine donc surtout du Québec. Les caisses populaires (Mouvement Desjardins) ont été les premières à faire bouger les choses dans ce domaine. Elles ont ouvert à quelques reprises des brèches dans les murs de la finance qui séparaient les principales institutions. Si maintenant la grosse partie de la législation du décloisonnement n'a pas encore été adoptée par le gouvernement d'Ottawa, les bases sont quand même déjà bien établies et les projets de loi du fédéral sont bien connus.»

Deux formules possibles

Comme l'explique M. Chaput, aussi diplômé de l'Université de Pennsylvanie, on peut envisager deux formules possibles afin que soit «achevé» le décloisonnement des institutions financières. La première permettrait à toute institution de pouvoir intervenir parmi les champs d'activités des autres, laissant ainsi à chacune le droit de «jouer dans le carré de sable du voisin».



La seconde formule donnerait plutôt le droit à toute institution de pouvoir s'en approprier une autre d'un domaine différent, sans pour autant que les champs d'activités soient partagés.

Les projets de loi empruntent aux deux formules. Les champs d'activités financières seront légèrement décloisonnés alors que sera permis à toute institution d'en acheter une autre, sauf pour les banques canadiennes existantes qui ne peuvent devenir la propriété de quelqu'un d'autre. Ainsi, la suite du décloisonnement se fera d'abord au niveau des fonctions mais surtout, et de façon plus précise, en ce qui concerne la propriété des institutions.

« Deux facteurs principaux ont motivé les législateurs à retirer les cloisons entre les intermédiaires financiers. D'abord, les pressions des banques. Celles-ci ont perdu plusieurs clients au cours des dernières années à cause de l'accès plus facile au marché du financement par actions et obliga-

tions. Les entreprises ont en effet pris l'habitude de se financer sur le marché plutôt que directement aux banques. Voir des entreprises comme Cascade, qui empruntent maintenant sur les marchés étrangers, c'était impensable il y a dix ans. Ce genre d'opérations a fait perdre beaucoup aux banques qui souhaitent récupérer leur clientèle. »

« L'autre facteur se rapporte à l'ouverture sur d'autres pays et, éventuellement, au libre-échange. Parce que les maisons de courtage canadiennes doivent ouvrir leurs frontières aux entreprises étrangères, on a prétendu qu'elles se feraient gober par celles-ci, en particulier les américaines. En permettant dès juin 1987 aux banques canadiennes de les acheter, on sauvait ainsi le drapeau canadien », explique Denis Chaput.

L'offensive des banques

Depuis, les banques se sont effectivement appropriées presque toutes les maisons de courtage. Des exemples? La Banque de Montréal a acquis

Nesbitt Thomson, la société Lévesque Beaubien appartient maintenant à la Banque Nationale et le Groupe La Laurentienne (Banque Laurentienne) a opté pour Geoffrion Leclerc.

De cette façon, les anciens clients des banques, emprunteurs ou prêteurs selon la conjoncture des entreprises, ont été repris par cette institution. Mais ce n'est pas tout. Les banques en veulent encore plus. Leur prochain objectif: les assurances.

Les premières à avoir tenté une brèche de ce côté sont les caisses populaires qui, l'an dernier, ont débuté la distribution de polices à leurs comptoirs. Les caisses sont également celles qui, bien avant tout le monde, se sont constituées une pyramide d'institutions dans plusieurs domaines de la finance. Le Mouvement Desjardins est ainsi devenu le premier conglomérat financier (regroupement d'institutions) au Québec et au Canada. Une stratégie plutôt prometteuse face aux prochaines réglemen-

tations du décloisonnement.

Contrôler le client

Mais qu'est-ce que le décloisonnement vient changer dans le quotidien du consommateur? Est-ce vraiment apparent pour le citoyen qui transige avec une institution que celle-ci a changé de propriétaire? « La seule chose évidente pour le consommateur sera l'offre d'un plus grand éventail de produits et de services financiers, affirme Denis Chaput. Un peu comme l'ont fait les pharmacies, où l'on retrouve maintenant du lait ou des conserves sur les tablettes. »

« L'objectif sera donc d'avoir le contrôle du client. Quand celui-ci passe la porte de la succursale, on veut s'assurer de pouvoir lui présenter le plus grand nombre de produits possible. Il n'est pas dit que toutes les institutions le feront nécessairement, certaines voudront se spécialiser, mais quand les projets de loi seront adoptés, elles en auront la possibilité. »

Ainsi, le consommateur pourra presque tout obtenir à sa banque. Un prêt hypothécaire, un prêt automobile, l'assurance-automobile, l'assurance-vie, l'exécution testamentaire, le portefeuille d'actions. Pour ce qui est des entreprises-clients, leur besoin de financement ne fera qu'accroître la concentration de pouvoir des banques. Toujours selon le spécialiste de la finance des H.E.C., ce sont ces dernières qui obtiendront le monopole du financement des entreprises canadiennes.

« Le décloisonnement avant le libre-échange devrait permettre de promouvoir la stature de nos institutions ou leur capacité compétitive à l'échelle internationale. Mais cela est un peu en opposition avec le besoin d'avoir un système encore plus concurrentiel chez nous. On invoque souvent le fait que les gros méchants étrangers vont venir gober nos institutions. C'est une contradiction, puisque nos firmes financières sont déjà relativement importantes », souligne M. Chaput.

On peut prévoir qu'après le décloisonnement, le marché national devrait se résumer à une quinzaine d'institutions canadiennes. Actuellement, sur les mille firmes financières du pays, ►

20 d'entre elles possèdent 80% de l'actif global. Les importants conglomérats financiers tels que le Mouvement Desjardins, Power Corporation, le Groupe La Lau-

rentienne, le Groupe Les Coopérants et Trilon London Life de Toronto, plus les six grandes banques canadiennes ainsi que les quatre ou cinq plus impor-

tantes compagnies fiduciaires (qui deviendront à toutes fins pratiques des banques) devraient se diviser la presque totalité du marché.

Consommateurs, attention!

Le décloisonnement ne devrait pas normalement générer de besoins artificiels pour le consommateur. Reste par contre le danger de la vente liée. La vente liée consiste à regrouper différents services financiers. Ce genre de contrat s'adresse particulièrement au client qui effectue une première démarche importante. Par exemple, à l'achat d'une maison seront offerts le prêt hypothécaire et l'assurance. Le client qui désire un REER se verra proposer un fonds mutuel et un portefeuille d'actions.

« La vente liée peut annexer des services qui ne sont pas nécessaires pour le consommateur. On peut y retrouver par exemple un surplus d'assurances. De plus, ce genre de contrat empêche le client d'être averti du prix de chacun des éléments. Déjà, un grand nombre de personnes font peu de comparaisons pour leur consommation financière. Le consommateur de services financiers affiche en partant une attitude nonchalante. La transparence sur la vérité des prix des services n'est déjà pas présente, elle risque de l'être encore moins par après. »

Si plusieurs s'opposent à un décloisonnement qui n'a pas été sollicité par le public canadien, on constate par contre que la croissance des banques sera bien assurée par cette nouvelle réglementation. À cela, M. Chaput précise que « certains observateurs estiment que ce n'est pas le décloisonnement en tant que tel qui n'est pas souhaitable, mais plutôt la manière dont il se fait. On donne l'opportunité aux banques de prendre encore plus de place dans le système financier canadien. Ce qui, au niveau national, n'améliorera pas l'équilibre entre les institutions. »

« En regard du libre-échange, conclut Denis Chaput, on a formé de gros joueurs canadiens. Cela était peut-être nécessaire pour les maisons de courtage, dont la petite taille ne fait pas le poids face à celles des États-Unis. Mais pour ce qui est des banques, déjà grosses au départ comparées aux américaines, elles n'ont pas vraiment besoin de devenir plus importantes. » ■

La caisse populaire Desjardins

UNE TRADITION

D'AVANT-GARDE



Fédération des caisses populaires Desjardins
de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

Un des plus vieux métiers du monde



Alain Cornu / Publiphoto

André Thibeault

La fonction de banquier remonte aux tout débuts de la vie en société. Au Canada, la véritable histoire des banques commence en 1792.

En 1988, les banques établies au Canada ont des actifs de 490,9 milliards de dollars. Elles comptent 7 138 succursales au pays, 235 succursales à l'étranger et 3 808 guichets automatiques répartis sur le territoire canadien. Elles emploient 164 595 employés.

À l'instar du plus vieux métier du monde, la fonction de banquier remonte aux débuts de la vie en société. Dans les sociétés les plus anciennes, on peut retrouver certaines des fonctions fondamentales des banques, soit: gardiennes de valeurs, responsables du système des paiements et intermédiaires financiers. Au Canada, la première demande de charte date de 1792.

Les banques avant la Confédération

En 1792, la Canada Banking Company fait une demande

de charte royale à Londres. Toutefois, en 1817, elle n'est toujours pas en opération. C'est alors que la Bank of Montreal demande elle aussi la sanction royale et, sans attendre la reconnaissance officielle de Londres, devient la première banque en opération au Canada.

D'autres banques la suivent de près: la Quebec Bank et la Bank of Upper Canada en 1818; la Bank of Canada en 1819; la Bank of New Brunswick en 1820; la Halifax Banking Company en 1825; la Bank of Nova Scotia en 1832 et la Banque du Peuple en 1835.

À cette époque, le Canada n'a pas une monnaie unique en circulation. Les états financiers des banques sont donc libellés en livres sterling. En 1837, on peut lire dans ceux de la City Bank: capital payé: 200 000 livres sterling; billets en circulation: 180 692 livres sterling; espèces

sonnantes: 68 811 livres sterling.

À cette époque également, chaque banque émet son propre papier monnaie. Ceci soulève le double problème de la sécurité des dépôts et de la valeur du papier monnaie.

Les banques après la Confédération

Depuis 1867, c'est le Parlement du Canada qui a compétence relativement aux banques, à la constitution en corporation de banques et à l'émission du papier monnaie.

Les débuts de notre histoire bancaire voient l'émission de plus de 150 chartes. De ces 150 chartes, il ne reste que 6 banques majeures et 5 banques régionales lors de l'entrée au pays des banques étrangères en 1980. Notre système bancaire a donc connu de nombreuses faillites, fusions et acquisitions. Des exemples de banques disparues:

la Banque Stadacona, Québec; la Banque du Peuple, Montréal; la Banque Ville-Marie, Montréal; la Banque Saint-Hyacinthe.

En 1871, notre *Loi des banques* est adoptée par le Parlement. Elle met l'accent sur une prolongation de 10 ans des chartes des banques, sur la détention du tiers des réserves des banques en billets du Dominion et sur le maintien du plafond des taux d'intérêt à 7%. Cette législation soumet les banques à une évaluation périodique de leurs activités, elle facilite le contrôle de la monnaie par l'État et elle prévient les prêts usuraires.

Les révisions successives de la loi de 1871 ont des objectifs qui pourraient se regrouper sous les thèmes de la protection des déposants, la protection des actionnaires, le contrôle de la monnaie et la compétition dans

les services financiers.

La protection des déposants

Lors de la révision de 1981 de la *Loi des banques*, on hausse de 100 000 à 250 000 dollars le capital nécessaire pour fonder une nouvelle banque. Cette capitalisation accrue rend les banques moins vulnérables au risque de faillite. Lors de cette révision, on met aussi sur pied le fonds de circulation bancaire, fonds commun financé par les banques pour garantir leurs billets.

Suite à la faillite de la Home Bank en 1923, on crée le Bureau de l'inspecteur général des banques. Cet organisme de surveillance a pour but de veiller sur la santé financière des banques pour prévenir d'autres faillites. Au début des années 1980, les faillites de la Commercial Bank et de la Northland Bank soulèvent des questions quant à l'efficacité de cette surveillance des institutions financières à charte fédérale. C'est maintenant le surintendant des institutions financières qui se charge de cette surveillance.

La mesure la plus connue pour la protection des déposants est mise en place au début des années 1970. C'est l'assurance dépôts. Elle assure les dépôts de 60 000\$ et moins dans les institutions de dépôts à charte fédérale.

La protection des actionnaires

Lors de la révision de 1913, on oblige les banques à faire vérifier leurs livres par des comptables indépendants. Avant cette

révision, la vérification des banques par leurs services internes les mettaient en conflit d'intérêt évident. En 1923, on devient plus exigeant en demandant un deuxième vérificateur.

Le contrôle de la monnaie

En 1881, le Parlement interdit aux banques d'émettre des billets inférieurs à 5\$. Par ce geste, le gouvernement se garantit le contrôle sur la majorité de la monnaie en circulation. C'est en 1950 que les banques ont dû retirer du marché la totalité de leurs billets.

En 1934, la Banque du Canada voit le jour. C'est la banque des banques. Sous l'autorité du ministre des Finances, elle est responsable de la politique monétaire du pays. Dans cette optique, on impose aux banques une réserve de 5% du passif dépôt. Au fil de l'évolution de la *Loi des banques*, ces réserves font ensuite l'objet de plusieurs modifications. Signe de la déréglementation, on prévoit les éliminer d'ici 1990.

La compétition dans les services financiers

La révision de la *Loi des banques* de 1954 est la plus importante depuis celle de 1891. Pour faciliter le financement, on donne aux banques la possibilité de prendre des hydrocarbures en garantie ainsi qu'un accès restreint au marché du prêt hypothécaire.

Suite aux recommandations de la commission Porter, la révision de 1967 concrétise la volonté du gouvernement d'ac-

croître la concurrence dans les services financiers. On donne aux banques un accès plus large aux prêts hypothécaires et on abolit le plafond de 6% sur les taux d'intérêt qu'elles peuvent charger.

Les changements de 1967 permettent également aux banques de compétitionner avec les fiducies et les compagnies d'assurances dans le domaine du prêt hypothécaire, et avec les compagnies de finance dans le secteur du prêt à la consommation.

La révision de 1980 se fait aussi avec l'intention de favoriser la concurrence dans les services financiers. Les banques ont maintenant accès à toutes les sources de financement à long terme. Elles peuvent prendre de l'expansion par l'entremise de filiales, notamment dans le *leasing* et l'affacturage.

Le futur

La déréglementation et le libre-échange sont certainement deux phénomènes qui orienteront le futur des institutions financières.

La déréglementation pose la question du degré souhaitable d'interrelations entre les institutions financières elles-mêmes ainsi qu'avec des partenaires du secteur réel de notre économie.

Tant au niveau fédéral que provincial, les institutions financières font des pressions dans le but d'avoir accès à une plus grande gamme de produits. Les banques à charte sont déjà engagées, en plus de leurs activités traditionnelles, dans le com-

merce des valeurs mobilières. Cependant, étant soumises à une juridiction fédérale, elle ne peuvent exercer des activités fiduciaires et vendre de l'assurance. D'autres institutions, de juridiction provinciale, offrent déjà une gamme de services couvrant la cueillette des dépôts, le commerce des valeurs mobilières, les activités fiduciaires et la vente d'assurances.

Plusieurs intervenants sont inquiets quant aux conflits d'intérêt potentiels au sein de firmes offrant tous les services financiers. À ce chapitre, la *Loi des banques* de 1923 interdisait au banquier d'agir en tant qu'agent d'une compagnie d'assurances. Pour les tenants du décloisonnement, il serait possible de minimiser les conflits d'intérêt à l'aide d'organismes de surveillance appropriés et la compétition accrue profiterait aux consommateurs.

Pour le développement des banques, il est important qu'il y ait une harmonisation des législations fédérales et provinciales. Pour que la compétition soit bénéfique, il est nécessaire que tous les participants jouent selon les mêmes règles du jeu.

Quant au libre-échange, comme la déréglementation, il ouvrira de nouvelles possibilités aux banques. Mais toute espérance de profits comporte sa part de risque...

(André Thibeault est professeur de finance à la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval).



“Quand on veut plus que des experts-comptables...”



Comptables agréés

Les associés de votre gestion

PARTOUT AU CANADA ET DANS LE MONDE

La Banque fédérale de développement... le partenaire que vous attendiez!

Si votre entreprise est jeune ou en pleine expansion, la Banque fédérale de développement peut vous offrir les services financiers et de gestion dont vous avez besoin pour réussir. Nos services ont été conçus pour compléter ceux déjà offerts par le secteur privé dans votre localité. Nous aidons les petites et moyennes entreprises à obtenir du financement. Nous offrons du capital de risque, des prêts et cautionnements de prêts, de même que des services de planification, de consultation, de formation et d'information.

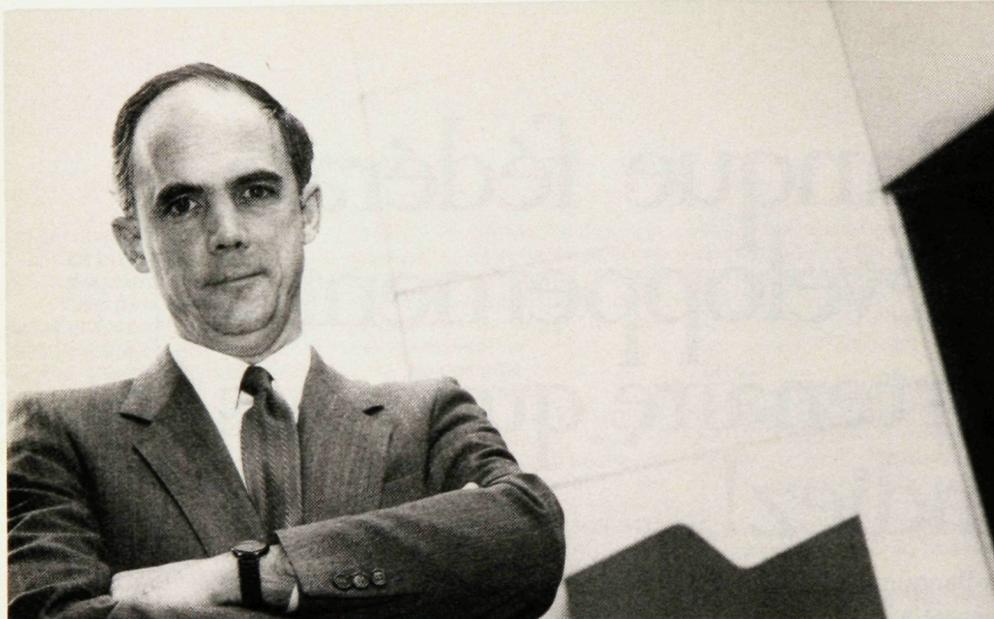
Faites le premier pas et composez le

1 800 361-2126.



Banque fédérale
de développement

Federal Business
Development Bank



M. Léon Courville, vice-président exécutif aux affaires générales à la Banque Nationale.

L'entrepreneurship gagne les banques

Selon Léon Courville, vice-président de la Banque Nationale, il faut libérer davantage les banques du carcan d'une réglementation dépassée.

Huguette Guilhaumon

A la faveur d'une certaine déréglementation, l'entrepreneurship a gagné le monde feutré des banques. Aujourd'hui, ces dernières offrent une panoplie de nouveaux services. Et le marketing et la publicité n'ont plus de secrets pour elles. Mais la véritable révolution se prépare. Elle se discute ouvertement à Québec et à Ottawa.

Hier encore, le monde financier était divisé en cinq royaumes aux frontières bien définies: les banques à charte, les caisses d'épargne et de crédit, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurance et les cour-

tiers en valeurs mobilières. Aujourd'hui, la scène financière canadienne vit de plus en plus sous l'égide «libre-échangiste». Les règlements disparaissant, la loi qui s'impose est celle de la concurrence.

L'amorce de libéralisation

Ce sont les banques qui, dans les années 60, ont amorcé le mouvement vers la libéralisation du marché des produits financiers. Leur arrivée sur le marché hypothécaire et le marché du crédit à la consommation s'est traduit par une baisse des coûts et par la hausse du nombre de produits accessibles aux consommateurs. Devant un tel

succès, l'ardeur des banques s'est multipliée. Dès après, elles ont introduit le compte d'épargne véritable, mieux rémunéré que les comptes conventionnels. Les sociétés de fiducie leur ont alors déclaré la guerre et une concurrence tous azimuts commença. Les autres entreprises financières ne sont pas demeurées inactives, multipliant leurs programmes nouveaux.

Au début des années 80, il était déjà difficile de dresser une liste exhaustive des services des institutions financières. Huit ans plus tard, il serait difficile de le faire pour les seules banques à charte!

Si, il y a 20 ans, ce sont les banques qui ont amorcé le changement, ce sont encore elles aujourd'hui qui ouvrent le chemin. «La banque a changé, c'est vrai. Tout d'abord, l'informatique a libéré le client des contraintes horaires. Puis, les banques sont devenues plus performantes. Par exemple, les chèques de paye sont déposés directement. Et maintenant, les banques s'ouvrent au marché. Ainsi, la carte de débit permet de faire des courses sans un sou en poche.»

Léon Courville, anciennement professeur aux H.E.C., est vice-président exécutif aux affaires générales, à la Banque Nationale. Il ne croit pas que la banque ait vécu une révolution. Il parle plutôt d'un raffinement dans l'ensemble des produits, d'une extension des rôles de base. «Avec la carte de débit, nous cherchons à occuper un segment du marché. Elle répond aux besoins d'un consommateur qui désire, pour des raisons de sécurité, porter peu d'argent sur lui, tout en offrant un service aux entreprises où la carte de crédit n'est pas d'usage. Le guichet automatique est un autre exemple. Alors que certains y voient une révolution, il ne s'agit en fait que d'une évolution, mais combien importante!»

Mais ce ne sont pas les seuls exemples d'évolution des services. «La marge de crédit personnelle permet d'obtenir du crédit au moment choisi. Aussi, les prêts hypothécaires sont maintenant offerts avec une assurance invalidité», explique le vice-président.

La banque high-tech

Dans cette guerre de tranchées que mènent toutes les institutions financières, les meilleures armes, outre l'imagination, restent la technologie et le marketing.

Ainsi, du côté des innovations technologiques, la Banque Nationale lançait en septembre dernier la carte débit. Côté marketing, elle cherche à cibler le plus possible ses clientèles puis à leur créer des programmes sur mesure. Par exemple, les membres de l'Association des médecins de langue française recevaient récemment de la B.N. une carte imprimée au nom de leur association, leur donnant droit à

des services financiers privilégiés.

«Aujourd'hui, nous ciblons davantage, renchérit Léon Courville. Par exemple, nous offrons aux personnes de 59 ans et plus la «carte plus». Elle leur donne accès non seulement à un ensemble de produits bancaires à meilleur prix, mais aussi à un grand nombre de produits commerciaux, tels qu'hôtels, locations de voitures et bien d'autres.»

La banque courtier

Mais la première explosion des frontières entre les cinq royaumes est survenue il y a quelques mois avec l'arrivée des banques dans le secteur des valeurs mobilières. De fait, elles étaient déjà présentes sur ce marché. Pendant plusieurs années, elles convertissaient des créances détenues en portefeuille en valeurs négociables. Ainsi, des créances hypothécaires étaient regroupées dans des fonds vendus à des investisseurs privés ou institutionnels. Il y a environ un an, la Banque Nationale, pressant la déréglementation, créait Investel, société de courtage à escompte. Et, tout récemment, elle achetait la grande maison de courtage Lèvesque, Beaubien.

«Avec l'internationalisation de la concurrence sur le marché des valeurs mobilières, les maisons de courtage canadiennes avaient de la difficulté à tenir le cap», explique Léon Courville. «C'était un fait connu que les maisons de courtage canadiennes étaient sous-capitalisées. De ce fait, elles étaient vulnérables à la concurrence ou à une prise de contrôle étrangère. Si un tel événement était survenu, nous aurions perdu notre expertise dans ce marché. Il était vraiment souhaitable que les banques leur apportent leur soutien financier.»

Mais les banques représentent plus qu'un capital. Elles apportent au sein des maisons de courtage une expertise dans les produits financiers autres que ceux liés au capital de risque. L'intérêt pour le consommateur est évident. «La tendance dans les institutions financières est de vouloir «habiller» des pieds à la tête le client. Nous cherchons à créer la gamme de services

plus complète possible, depuis les placements à risque jusqu'aux comptes d'épargne. C'est ce qu'exige le consommateur et c'est ce que nous désirons lui donner.»

La saine concurrence

La percée des banques dans le domaine des assurances paraît plus problématique. De fait, les enjeux ressemblent à ceux d'il y a 25 ans, lorsque les banques disputaient aux fiduciaires le monopole des prêts hypothécaires. Là encore, selon Léon Courville, le consommateur gagnerait à la libéralisation du marché. «L'Association des banquiers canadiens a réalisé une étude qui prouve que si les institutions financières pouvaient vendre de l'assurance, le produit serait plus homogène et plus économique pour le consommateur. Cette étude me semble juste. L'histoire économique canadienne prouve que la concurrence a toujours joué en faveur du consommateur.»

Mais si la réglementation a été amendée pour permettre aux banques d'œuvrer dans le domaine des valeurs mobilières, elles ne peuvent toujours pas offrir dans leurs succursales des produits d'assurance. Elles ne peuvent pas non plus offrir la même gamme de services et de produits informatiques qu'offrent déjà les autres institutions financières non bancaires.

Et elles ne peuvent pas non plus offrir des services de crédit-bail aux consommateurs, tels que des services de location à bail d'automobiles. Pour réaliser ces activités, la *Loi sur les banques* devrait être modifiée.

Léon Courville pose le problème du développement des banques autrement. «Pour ma part, je crois que les deux questions de l'avenir sont les suivantes: Qu'est-ce qui améliore la concurrence? Et qu'est-ce qui permet d'offrir aux consommateurs les meilleurs produits aux meilleurs coûts possibles? Pour cela, il faut viser une libéralisation du carcan des règlements, que tous les intervenants trouvent d'ailleurs dépassés.» ■

(*Ginette Guilhaumon est une journaliste pigiste qui a réalisé cette entrevue pour le compte de la Banque Nationale.*)

Votre entreprise
ne s'affiche pas assez?
Qu'à cela ne tienne!

Votre revue LES DIPLÔMÉS

vous offre la possibilité
d'être connu et reconnu
par plus de
85,000 lecteurs,
des professionnels,
des gens d'affaires...

Quatre numéros par année
Tarif carte d'affaires

pour 1 numéro: 220.00 \$
pour 4 numéros (-10%): 800.00 \$

Contactez

Carole Gauthier-Soumis
Responsable de la publicité
343-6230

les diplômés

La restructuration en profondeur du secteur des services financiers compte parmi les changements les plus importants qu'a subis l'économie canadienne au cours de la dernière décennie. Cette métamorphose a été rendue possible grâce à l'application de nouvelles techniques, à la création de nouvelles méthodes de financement et à la mise au point de nouveaux services. Ces transformations ont eu pour effet d'atténuer les différences entre les divers types d'institutions financières et d'élargir la gamme des services offerts aux consommateurs.

Au Canada, si ces transformations se sont produites sans heurts, nous le devons en grande partie à la réglementation et à la vigueur de nos institutions financières. En raison de l'internationalisation accrue des marchés de capitaux et de l'intensification de la concurrence à l'intérieur de nos frontières, le changement fait maintenant partie intégrante des opérations de nos banques, sociétés fiduciaires, compagnies d'assurance et sociétés coopératives de crédit.

L'ingrédient essentiel: la confiance

Les changements radicaux intervenus dans le secteur des services financiers ont engendré certaines appréhensions au sujet des intérêts des consommateurs. En effet, la confiance des clients est essentielle à la prospérité et à la viabilité à long terme de nos institutions financières. L'application d'une réglementation à la fois rigoureuse et efficace constitue, pour les Canadiens, la meilleure garantie de protection d'épargnes si chèrement acquises.

Une telle réglementation implique évidemment une surveillance appropriée et des mesures d'autoréglementation, mais également le respect du principe de la concurrence au sein du secteur financier. La confiance des particuliers découle en effet de bon nombre de facteurs et l'un des plus importants consiste à savoir que les institutions sont en mesure de se faire concurrence et d'exploiter de nouvelles possibilités.

Non à la déréglementation! L'évolution subie par le

La concurrence... sous surveillance

Le ministre d'État aux Finances du Canada explique comment le gouvernement entend protéger les intérêts du consommateur.

L'honorable Tom Hockin

secteur financier pose un défi de taille pour les pouvoirs publics du monde entier, lesquels doivent veiller à adapter leur cadre de réglementation aux nouvelles circonstances. Au Canada, conscient du fait que la réglementation rassure le public quant à la sécurité de ses dépôts, le gouvernement a décidé de ne pas s'engager sur la voie de la déréglementation; il a plutôt opté pour une intensification de la réglementation.

En effet, lorsqu'il a amorcé la réforme du secteur financier en 1985, il a publié un Livre vert proposant neuf objectifs dont le premier consiste précisément à «mieux protéger les consommateurs». Par la suite, le Parlement a adopté deux projets de loi et a étudié la nécessité de réformer les mécanismes de surveillance. C'est ainsi que le gouvernement fut conduit à confier à deux organismes le mandat de créer et de tenir à jour un cadre de réglementation efficace. Le Bureau du surintendant des institutions financières constitue maintenant le principal organisme de réglementation de toutes les institutions financières régies par les lois fédérales, et la Société d'assurance-dépôts du Canada, dont les pouvoirs ont été élargis, demeure le plus

important assureur canadien de dépôts à l'extérieur du Québec.

Le surintendant peut maintenant adopter des mesures pour protéger les intérêts des déposants et des assurés. Par exemple, il est maintenant autorisé à réévaluer les biens-fonds, à émettre des ordonnances de cessation et d'abstention lorsqu'il constate des pratiques commerciales dangereuses et, dans des circonstances extrêmes, à prendre en charge l'actif d'une société.

Par ailleurs, l'intensification de la réglementation applicable au secteur des services financiers aura pour conséquence que les conseils d'administration auront à assumer une responsabilité plus importante pour empêcher les conflits d'intérêt susceptibles de compromettre la prospérité d'une institution.

Une nécessité: la concurrence

Le gouvernement est toutefois conscient que la protection des intérêts des consommateurs ne relève pas uniquement des organismes de surveillance et de la haute direction des institutions financières. En effet, la concurrence au sein du secteur des services financiers représente, pour les consommateurs,

la meilleure garantie d'accès au plus grand nombre possible de services et ce, au coût le plus bas. Le gouvernement reconnaît également que les intérêts des consommateurs seront d'autant mieux protégés qu'existeront des conditions propices à la concurrence.

Le dossier des frais d'administration, auquel les médias ont accordé tant d'importance au cours des 6 derniers mois, illustre bien l'approche du gouvernement en ce qui touche l'élaboration de politiques relatives à la concurrence. La résolution de cette question traduit notre engagement à maintenir un juste équilibre entre la protection des consommateurs et les forces du marché.

Les frais d'administration

De nombreux analystes ont indiqué que le décloisonnement était à l'origine du problème des frais d'administration, à savoir la répartition des divers services offerts par les institutions financières et la fixation du prix de chacun d'eux en fonction de leur utilisation. Bien que les banques n'aient pas nécessairement pris l'initiative dans ce domaine (par exemple, les coopératives de crédit ont été parmi les premières à offrir des comptes-chèques à intérêt quotidien),





La concurrence serait la meilleure garantie que les intérêts des consommateurs seront protégés.

cières doivent établir et promouvoir un mécanisme d'examen des plaintes permettant aux consommateurs et aux gens d'affaires de bénéficier d'un recours.

Une réglementation moderne

Vu l'évolution rapide de la situation, le gouvernement a adopté un cadre de réglementation moderne qui assurera la prospérité soutenue des institutions, garantissant ainsi aux

consommateurs que leurs épargnes sont entre bonnes mains. Il continuera d'insister sur une plus grande concurrence dans le secteur des services financiers. On pourra ainsi continuer de défendre les intérêts des consommateurs en leur donnant accès à la gamme de services la plus vaste possible, et ce au coût le plus bas.

La politique du gouvernement au sujet de la réforme du secteur des services financiers prend pour acquis que la confiance des consommateurs est essentielle à la prospérité et à la viabilité à long terme des institutions financières. Le gouvernement a cherché à établir et à préserver cette confiance en revoyant le cadre de réglementation, en améliorant la notion d'autoréglementation et en favorisant l'instauration d'un climat propice à la concurrence. ■

elles ont rapidement emboîté le pas.

De toute évidence, les progrès technologiques des dix dernières années ont permis aux institutions financières d'offrir de nouveaux services. Celles-ci cherchent à convaincre leurs clients qu'ils ont accès à des services dont la diversité et la qualité sont telles qu'ils figureraient parmi les meilleurs et les plus économiques au monde. Malheureusement, les institutions financières ont omis de signaler que les divers services issus de l'informatisation et de l'accélération des opérations bancaires entraînent l'élimination du financement d'un service par un autre, ce qui engendre de nouveaux coûts, souvent plus élevés.

Habités à la « gratuité » des services bancaires, c'est avec stupéfaction que les Canadiens ont appris que leurs épargnes servaient à financer des frais d'administration dont ils ignoraient même l'existence. Ils n'ont pas hésité à manifester leur colère par l'entremise de leurs députés et des médias.

La solution du gouvernement

La démarche du gouvernement pour résoudre ce problème reposait sur les trois

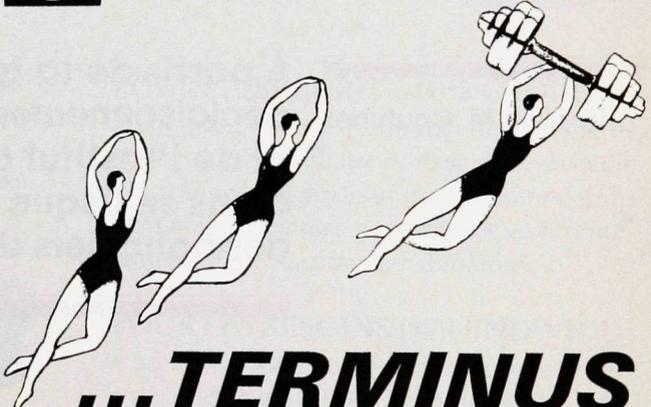
principes suivants: le soutien et l'accroissement de la liberté des marchés, le droit des consommateurs d'être convenablement informés du prix des services et l'accès à des services bancaires de base gratuits ou offerts à peu de frais.

En vertu du premier principe, les institutions financières fédérales ont adopté des mesures volontaires destinées à éliminer certains frais généralement considérés comme inévitables. En outre, presque toutes ces institutions ont convenu d'offrir des services de base sans frais afin que tous les Canadiens, quelle que soit leur situation financière, aient accès au système financier.

Enfin, la législation adoptée par le Parlement prévoit des mesures garantissant l'existence de conditions propices à la concurrence. Le projet de loi C-140 exige une divulgation complète des frais d'administration liés à un compte avant qu'il ne soit ouvert. Les consommateurs et les gens d'affaires disposeront ainsi de tous les renseignements nécessaires pour comparer les prix. De plus, les institutions financières devront annoncer à l'avance toute révision de leurs frais d'administration. Par ailleurs, le projet de loi stipule que les institutions finan-



**PROCHAINE STATION:
ÉDOUARD-MONTPETIT**



**... TERMINUS
DES SPORTIFS**

**Ouvert 7 jours par semaine
Au-delà de 100 activités différentes!**

**LAISSEZ-VOUS
TRANSPORTER!**

CEPSUM

INFORMATION: 343-6150
ABONNEMENT: 343-6950

Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des sports



Coup d'oeil sur le XXI^e siècle

Rosaire M. Couturier

À partir de la tendance actuelle au décloisonnement, le directeur exécutif de l'Institut des banquiers canadiens se risque à broser un portrait des banquiers du prochain siècle.

« Les banques sont ce que les banques font », m'a dit un jour un vieux routier de l'industrie. Il s'agissait d'une constatation tout à fait juste puisque même la loi qui régit les banques à charte évite les définitions. L'accent porte plutôt sur la définition des champs d'activités qu'on veut réserver à un groupe d'entreprises financières qu'on appelle banques à charte. Puisque la

définition n'est pas limitative, on peut donc se permettre de spéculer sur leur devenir.

À quoi ressembleront les « banques » à l'aube du XXI^e siècle? La question renvoie à quatre grands thèmes: l'évolution des marchés financiers, l'évolution de l'appareil réglementaire, l'évolution technologique et l'évolution des goûts et des besoins de la clientèle.

Évolution des marchés financiers

L'évolution des marchés financiers canadiens est marquée, à l'heure actuelle, par un ralentissement de la croissance économique. Les pressions se font de plus en plus fortes et, inmanquablement, la rentabilité s'en ressent. On se tourne donc vers des secteurs jusque-là interdits. Il n'est donc pas surprenant de voir le cadre réglementaire

des quatre piliers du système (banque, assurance, fiducie et valeurs mobilières) craquer de toutes parts sous la pression de ceux qui veulent avoir accès aux secteurs interdits afin de renouer avec la croissance et une meilleure rentabilité.

On a déjà procédé au décloisonnement du secteur des valeurs mobilières qui fut rapidement absorbé par des concurrents plus forts. Cette tendance au conglomérat financier ne peut que s'accroître dans le futur. En particulier, 1990 sera l'année de la révision décennale de la *Loi des banques*. On s'attend à ce que le pouvoir des banques soit élargi pour leur permettre d'offrir des produits d'assurances et des services fiduciaires. Il est donc à prévoir qu'au début du prochain siècle, nous aurons au Canada des marchés financiers intégrés, c'est-à-dire que les institutions financières pourront offrir toute la gamme des services financiers à leur clientèle individuelle ou corporative.

La concentration accrue des secteurs financiers qui en résultera laisse prévoir que l'appareil réglementaire se fera plus exigeant. Le décloisonnement n'apportera pas nécessairement un retour aux mécanismes de la libre concurrence. Plus le niveau de concentration sera élevé, plus la réglementation se fera pressante. On verra inévitablement équilibrer les forces en présence par le truchement d'une réglementation plus serrée.

Toutefois, les marchés nationaux ne peuvent pas évoluer en vase clos. La globalisation des marchés financiers internationaux, amorcée depuis plusieurs années, aura un grand impact sur nos marchés. Ce phénomène entraînera forcément une standardisation.

On constate en effet qu'il n'existe aucun moyen efficace de réglementer les marchés financiers mondiaux. Par conséquent, les mécanismes de marché déterminent les services à offrir et donnent pleine latitude aux plus innovateurs. Dans ce contexte, une réglementation nationale restrictive peut altérer la force compétitive. Il est évident qu'aucune nation, surtout une nation industrialisée, ne peut se

permettre de rester en dehors du circuit, mais pour y participer, il faut accepter les règles du jeu. Puisque les règles du jeu sont moins contraignantes en situation de libre concurrence, l'élimination d'entraves réglementaires s'impose si on veut vraiment être compétitif.

Évolution de l'appareil réglementaire

Il est à prévoir que les chocs entre les mécanismes de la libre concurrence et le processus réglementaire se produiront avec une fréquence accrue.

Même si les nations tentent de se concerter pour encadrer les systèmes financiers mondiaux, il est peu probable qu'elles réussiront à s'entendre sur un cadre réglementaire aussi détaillé et aussi efficace que celui qui existe à l'intérieur d'un pays.

Par exemple, on a réussi à établir une norme internationale sur la capitalisation des banques. Toutefois, dès les premiers instants de son application, l'interprétation différait de pays en pays. Entre autres, il y a un large écart entre les interprétations canadienne et américaine sur le sujet.

Bref, si la concentration des industries nationales entraîne un contrepoids réglementaire, l'existence de la libre concurrence sur les marchés financiers internationaux agit en sens inverse. En outre, puisque les marchés internationaux sont presque entièrement axés sur le corporatif et l'institutionnel, on assistera probablement à une fragmentation du processus réglementaire national.

Il faut donc prévoir un agencement de la réglementation des activités corporatives et

institutionnelles aux conditions du système financier mondial. Du côté du service aux particuliers par contre, les frontières nationales conserveront leur efficacité et permettront d'échafauder une réglementation serrée des relations entre les individus et les grandes sociétés financières. La controverse sur les frais de service n'est qu'un avant-goût de ce que nous réserve l'avenir.

L'existence de divers niveaux de réglementation selon les secteurs d'activité devrait normalement déboucher sur une restructuration des banques en grand conglomérat où les entités maintiendraient une raison sociale distincte même si la propriété était unifiée. Cette structure s'est imposée pour des groupes comme Power Corporation, Trilon et Bell Canada. On

voit l'émergence d'un prototype avec le groupe La Laurentienne. Cette structure sera probablement dominante au début du prochain siècle.

Évolution technologique

On ne peut parler du futur sans mentionner la technologie. Tous les scénarios ont été écrits sur ce sujet. On ne se surprend plus des applications de l'ordinateur dans la vie quotidienne. On peut s'attendre à ce qu'il devienne encore plus petit et plus puissant.

L'amélioration des réseaux de communication suite aux développements technologiques aura le plus grand impact sur le système financier de l'avenir. Il y a dix ans à peine, le guichet automatique était une nouveauté expérimentale disponible à quelques exemplaires dans les grandes villes et servant presque ex-

Une richesse à découvrir

Les rochers de l'Archipel Mingan, sculptés par l'eau et par le vent, une richesse de notre horizon...

SSQ une institution bien ancrée dans notre milieu, de multiples services financiers à découvrir...

POUR LA SÉCURITÉ DES GROUPES :

- Assurance-vie • Assurance-médicaments
- Assurance-invalidité • Assurance-maladie
- Assurance-hospitalisation • Assurance-soins dentaires
- Régimes de retraite • Assurance-automobile • Assurance-habitation

POUR LES BESOINS DE L'INDIVIDU :

- Sécurer • Reer SSQ • Rentes viagères • Ferr
- Assurance-vie • Prêts hypothécaires

SSQ
Mutuelle
d'assurance-groupe

Siège social
2525, boul. Laurier
Sainte-Foy, Qué.
G1V 4H6
(418) 651-7000

Succursales

MONTRÉAL-CENTRE / MONTRÉAL ESTRIE / QUÉBEC
(514) 285-8880 / (514) 521-7365 / (418) 659-4363

Soleil



Voyagez UNIGLOBE

VOTRE PREMIER CHOIX DES JOURS HEUREUX!

UNIGLOBE a réuni quelques-unes de vos destinations soleil et plaisir préférées dans de nouveaux itinéraires de vacances trop amusants pour les manquer, vers des endroits superbes et pour des prix exceptionnels, tout cela avec UNIGLOBE qui fera de votre voyage le meilleur qui soit! Téléphonnez-nous aujourd'hui et laissez-nous en préparer un pour vous.

Club Med

\$100⁰⁰ de Rabais *

* Par couple



Forfait- vacances

\$50⁰⁰ de Rabais *

* Par couple



Gratuit:

- photo passeport
- 1 film 12 poses
- développement inclus.

Nous vous livrerons
gratuitement vos
billets sur demande.

Téléphonnez-nous aujourd'hui et laissez un de nos consultants vous aider à planifier vos prochaines vacances. VOYAGEZ UNIGLOBE!

Offre valable jusqu'au 1er mai 1989.

UNIGLOBE^{MD}

Voyages Gesma Inc.

425 Viger ouest, suite 101
Montréal, Québec H2Z 1X2
(514) 397-1155

PERMIS DU QUÉBEC

© 1986 Uniglobe Travel (International) Inc. ® /MD Marque Déposée de Uniglobe
Travel International Inc. Chaque agence est exploitée par un propriétaire indépendant

CAISSE POPULAIRE CÔTE-DES-NEIGES



Aujourd'hui, quelques impulsions électroniques transportent des milliards, d'un bout à l'autre du globe, en une fraction de seconde.

clusivement à dispenser de la monnaie. Maintenant, on le retrouve un peu partout et l'expansion du réseau se poursuit.

Les ententes entre réseaux sont monnaie courante. Déjà, on peut accéder à son compte de banque à partir des États-Unis et il est fort probable qu'au début du prochain siècle, tous les pays industrialisés seront reliés dans un vaste système de communication internationale. Adieu, chèque de voyage et poste de cambiste! À Rome, le guichet émet des lires, à Londres des pounds, en France des francs, etc. Le tout converti en dollar canadien sur notre prochain état de compte. Attention aux surprises!

Le message électronique ne connaît pas de frontière. Il échappe au contrôle de l'État. Cette caractéristique est lourde de conséquences pour l'évolution des marchés financiers nationaux et internationaux. Puisque l'information fiable, précise et ponctuelle est le moteur de toute transaction financière, l'existence d'un réseau possédant ces caractéristiques favorise le développement des marchés financiers mondiaux. La tendance actuelle ne peut que s'accroître. Toutefois, elle pose de sérieux problèmes au processus de réglementation forcément cantonné à l'intérieur de frontières nationales. Comme il semble illusoire de vouloir freiner le progrès technologique, il ne restera plus qu'à mettre le processus réglementaire au diapason.

Il n'y a pas si longtemps, on devait transporter des lingots d'or pour boucler les transactions internationales. Aujourd'hui, et plus encore dans l'avenir, quelques impulsions électroniques transportent des milliards d'un

bout à l'autre du globe en une fraction de seconde. Sur le plan financier, on a atteint l'équivalent du transporteur de «Star Trek»!

Évolution des goûts et des besoins de la clientèle

Puisque la capacité technologique existe déjà, on peut s'attendre à une prolifération d'applications, toutes plus ingénieuses les unes que les autres. Il s'agit de voir la diversité des instruments financiers dans le monde. Le seul facteur de ralentissement est le manque de familiarité et donc la crainte du risque de la part des participants. La presse financière internationale sera appelée à jouer un plus grand rôle d'information et de démystification.

L'électronisation de la monnaie, un phénomène passablement avancé au niveau corporatif, sera d'usage commun. Il faut également s'attendre à ce que la crainte de manipulation non autorisée de ses argents trouve bientôt une garantie technologique encore plus performante. L'individu contrôlera ses finances aussi bien qu'il le fait actuellement avec la monnaie, les chèques et les cartes de crédit.

En contrepartie, la possibilité de bénéficier d'un bien ou d'un service pendant une période quelconque sans aucun déboursé sera éliminée. On aura probablement généralisé le compte du particulier nanti d'une marge de crédit qui pourra fluctuer entre un solde positif sur lequel on recevra un rendement et un solde négatif sur lequel on paiera l'intérêt, le tout sur une base journalière. ■

(Rosaire M. Couturier est directeur exécutif de l'Institut des banquiers canadiens.)



Des idées, des ambitions,
une stratégie!

Et déjà, l'appui
d'un grand partenaire :
la Banque Nationale.

 **BANQUE NATIONALE**

La Caisse de dépôt et placement du Québec gère une partie de l'épargne de millions de Québécois depuis près de 23 ans. Dépositaire à l'origine d'un seul organisme, la Régie des rentes du Québec, la Caisse s'est enrichie au fil des ans des cotisations de dix autres déposants dont, notamment, la Commission de la construction du Québec (1970), la Commission de la santé et de la sécurité du travail (1973), le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (1973), la Régie de l'assurance automobile du Québec (1978).

Une institution unique

La Caisse est unique! Institution parapublique autonome, dirigée par un président nommé pour dix ans par l'Assemblée nationale du Québec, la Caisse jouit d'une relative autonomie dans sa politique de placement. Alors que le mandat de rentabilité financière et de contribution à l'essor économique du Québec a été défini par sa loi constitutive, les décisions concernant les grandes orientations stratégiques de la Caisse sont prises au conseil d'administration. Y siègent des décideurs des secteurs public, privé et coopératif ainsi que du milieu syndical, afin de garantir la représentativité des tendances essentielles de l'économie québécoise.

Évolution des placements

En 1987, la plus grande partie de l'actif a été investie en obligations (58%), alors que la répartition des autres véhicules financiers s'établissait comme suit: actions et valeurs convertibles (29%), hypothèques (7%), investissements immobiliers (2%) et valeurs à court terme (4%).

Jean Lesage disait, lors de la création de la Caisse en 1965, «qu'en raison des sommes considérables qui vont s'accumuler au cours des prochaines années, il serait contraire aux intérêts du Québec et contraire d'ailleurs au principe d'une saine diversification du portefeuille, de concentrer tous les placements (de la Caisse) dans un seul secteur ou dans une seule direction». Ce principe étant bien établi, le législateur proposait une répartition de l'actif entre le finance-

ment des activités gouvernementales, celui des collectivités locales (municipales et scolaires), le financement d'entreprises québécoises et, enfin, le crédit hypothécaire et l'acquisition d'immeubles.

Obligations

Le 14 février 1966, la Caisse effectuait sa première transaction: l'achat de 500 000\$ d'obligations de la Banque internationale pour la reconstruction et

le développement. Plus de 22 ans plus tard, la Caisse possède un portefeuille obligataire de quelque 15,7 milliards de dollars!

Appelée, à ses tout débuts, à régulariser un marché jusqu'alors dominé par quelques grands trusts, la Caisse a contribué à améliorer la gestion de la dette publique du Québec en élargissant le marché pour les obligations du Québec et en intensifiant le volume des trans-

actions. De même, sa présence sur le marché des obligations locales (municipalités, établissements scolaires et de santé) a augmenté les ressources disponibles pour ces organismes et accru la liquidité de leurs titres.

La Caisse a évolué au rythme des économies québécoise, canadienne et mondiale. Elle est aujourd'hui un acteur important sur un marché obligataire devenu global, où le milliard



La Caisse

Suzanne Brochu

Avec un actif de plus de 28 milliards de dollars, la Caisse de dépôt et placement du Québec est le plus important gestionnaire de fonds publics au Canada.

constitue l'unité de mesure. Elle consacre toujours une large part de son actif aux obligations, quoique la proportion de ce véhicule soit passée de presque 100% en 1966 à 74% en 1980 et à 58% sept ans plus tard.

Actions et valeurs convertibles

À l'inverse, la part des actions et des valeurs convertibles de la Caisse est passée de 12% en 1980 à 30% en 1987. Il s'agit là d'un virage important qui répondait à la fois aux impératifs de rendement du portefeuille — sur une base historique de 30 ans, les actions rapportent 3% de plus annuellement que les titres à revenu fixe — et aux besoins croissants des jeunes entreprises québécoises.

Outre ses placements dans les grandes entreprises canadiennes, effectués sur le marché boursier (Alcan, B.C.E., C.P.) ou sous forme de participation (pensons à Provigo, à Vidéotron, à Canam Manac) la Caisse amor-

des sociétés d'investissement dans la petite entreprise — Capidem, Capital Estrie — et dans des sociétés de capital de développement — Novacap, Altamira, Capital Mont-Royal.

Tout en poursuivant ses activités de placement au pays, la Caisse décidait, en 1983, d'investir en actions étrangères. Mais c'est en 1986 que le mouvement a pris véritablement de l'ampleur. Un souci de diversification, en vue d'atténuer le niveau de risque et d'atteindre un plus haut rendement, allié à la forte tenue des marchés internationaux par rapport au marché canadien, a été un facteur crucial dans la prise de décision d'affecter des sommes importantes à l'achat d'actions étrangères. Ainsi, la valeur du portefeuille d'actions internationales de la Caisse a plus que doublé en 1986, dépassant le milliard de dollars par rapport à 410 millions l'année précédente. En 1987, le portefeuille atteignait plus de 1,2 milliard de dollars.

activités de la Caisse dans l'immobilier.

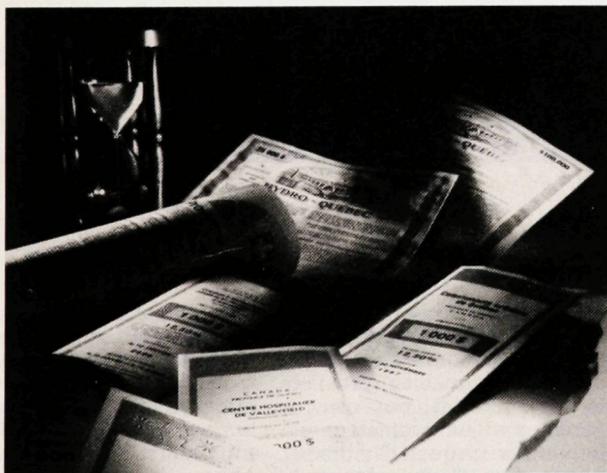
La période 1980-1987 est une période de forte croissance de portefeuille. Alors que sa valeur nette est de 31 millions en 1980, l'actif immobilier atteint une valeur marchande de 659 millions en fin d'année 1987. Durant cette période, la Caisse acquiert des immeubles à bureaux de qualité à Montréal et à Québec. Elle s'associe à des projets de développement majeurs: Centre commercial Rockland, place Montréal Trust, Centre de commerce mondial. Elle crée, en 1983, avec des partenaires financiers, la Société immobilière Trans-Québec qui fera l'acquisition et la gestion d'immeubles détenus en partie ou en tout par la Caisse. Enfin, en 1987, elle amorce sa diversification géographique avec l'acquisition d'une participation dans Cadillac-Fairview. Il est maintenant reconnu par plusieurs intervenants du secteur

que la Caisse a joué un rôle de locomotive dans l'intérêt que les Québécois portent maintenant à l'immobilier.

Une institution reconnue

La Caisse est, avec raison, un objet de fierté pour les Québécois. La justesse de ses critères d'investissement, la qualité de ses placements et l'excellence de son rendement en font un partenaire recherché par les gens d'affaires. Que l'on soit dirigeant d'entreprise, investisseur ou financier, une association avec la Caisse est souvent synonyme de croissance et de succès. Sa taille, importante au Québec, lui permet de jouer un rôle dynamique et compétitif sur la scène internationale, sans pour autant la faire figurer en tête de peloton. Ses atouts sont considérables. Sa performance l'est également.

■ (Suzanne Brochu est conseillère à la Direction des communications de la Caisse de dépôt et placement du Québec.)



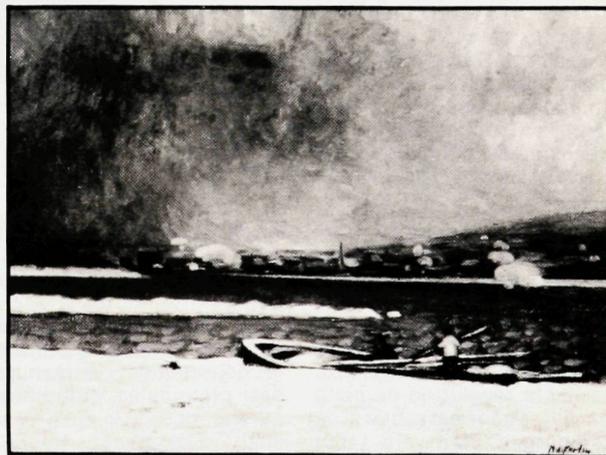
La Caisse détient aujourd'hui le plus important portefeuille d'actions au Canada.

çait, en 1981, un mouvement de participation au capital-actions de moyennes entreprises québécoises. La Caisse détient aujourd'hui le plus important portefeuille d'actions au Canada et le plus grand nombre de participations dans les moyennes entreprises au Québec. Parallèlement, la Caisse investit, avec des partenaires financiers, dans

Immeubles

Dès 1967, la Caisse se dote d'un service des immeubles et hypothèques, affecté principalement, jusqu'en 1980, à des activités de placement reliées au financement hypothécaire et au financement d'entreprises. Une seule exception: l'achat en 1970 d'un terrain à Québec qui marque vraiment le début des

MARC-AURÈLE FORTIN

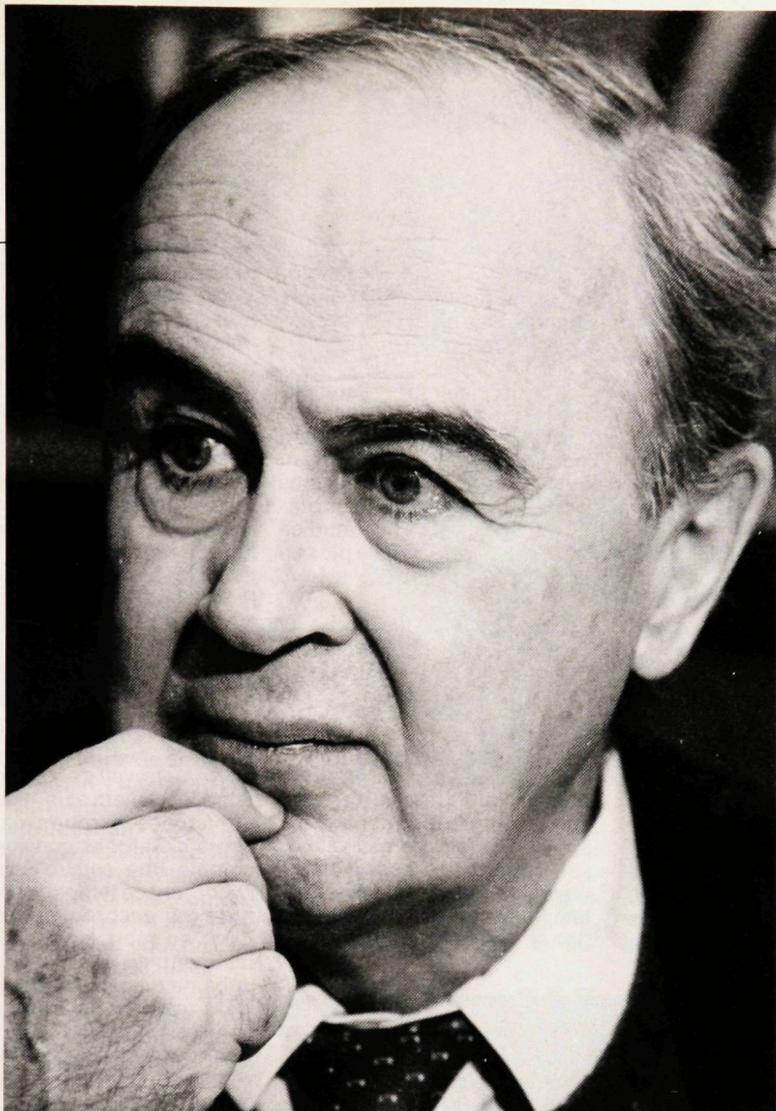


Le St-Laurent, en hiver
c.1935

Huile sur toile,
30" x 37"

Galerie
**BERNARD
DESROCHES**

1444, Sherbrooke ouest, Montréal. Tél.: 842-8648



« Si je suis entré chez les Dominicains, confie Hughes Shooner, c'est parce que j'admirais saint Thomas d'Aquin. C'est lui qui a inspiré ma carrière. »

jusqu'en 1951. « Si je suis entré chez les Dominicains, confie-t-il, c'est parce que j'admirais saint Thomas d'Aquin. C'était la principale raison. Et c'est grâce à cet ordre que j'ai pu me rapprocher de celui qui m'a inspiré une carrière. »

À Rome, il fera des études de philosophie, de théologie, puis de paléographie, la science des écritures anciennes. « À la bibliothèque vaticane, j'ai étudié tout ce qui concernait les manuscrits médiévaux », se souvient-il.

En trois séjours prolongés, le chercheur passera plus de 20 ans en Europe où il consultera les manuscrits de près de 300 bibliothèques. Depuis 1975, il enseigne à l'Université de Montréal, le seul établissement d'en-

seignement supérieur canadien, avec l'Université de Toronto, à disposer d'un département d'études médiévales.

« J'enseigne tout ce que vous voulez savoir sur les manuscrits et que vous n'osiez pas demander », dit-il. Soit comment lire, dater et localiser des documents inédits qui sont nombreux dans les archives des bibliothèques des vieux continents. Certains de ces textes sont d'une valeur inestimable et attendent pourtant encore d'être classés. Parce que si on étudie les manuscrits médiévaux, c'est dans le but de les éditer, pour éventuellement les traduire.

**50 000 manuscrits
en un mois**

C'est au cours de sa quête

plus tard, à la bibliothèque vaticane, nous nous sommes retrouvés. Devenue paléographe, elle m'a dit: « Monsieur Shooner, vous avez bouleversé ma vie! ». Elle avait choisi son orientation comme ça. Aujourd'hui, Mlle Lettina est responsable de cette section à la bibliothèque d'Helsinki et m'a écrit pour me faire part d'autres fonds qu'on ne m'avait pas signalés. »

Il y avait quelque raison d'être impressionné par le travail du chercheur. En un mois, il avait vu 50 000 fragments de manuscrits et triait ceux qui étaient reliés à l'œuvre de Thomas d'Aquin.

Retracer une œuvre écrite il y a plus de sept siècles (Thomas d'Aquin est mort en 1274) est un travail long et difficile. Du quatrième livre des *Sommes théologiques*, par exemple, on connaît 400 exemplaires manuscrits effectués par des copistes (voir l'encadré). Au moins cinq fois plus ont été détruits, parce qu'au moment de l'invention de l'imprimerie, on n'imaginait pas que tous ces manuscrits pourraient encore servir un jour.

Puis il y a eu les guerres, les incendies, la Réforme protestante. À ce moment-là, dans les pays scandinaves notamment, on a systématiquement détruit les manuscrits, les considérant comme les témoins d'une ère révolue.

Des livres qui ont franchi ces obstacles et que le temps, les mites et l'humidité n'ont pas achevés, le paléographe doit déchiffrer les écrits, les classer en ordre de fidélité au texte original et en faire une sorte d'arbre généalogique à l'envers dont le sommet est considéré comme l'œuvre la plus proche de celle de l'auteur.

Le nouveau saint Thomas d'Aquin

Si la jeune génération ne connaît guère saint Thomas d'Aquin, c'est à cause d'une controverse née de son vivant, au XIIIe siècle, et qui ne l'a jamais vraiment abandonné depuis. Pour Guy Lapointe, professeur de théologie à l'Université de Montréal, c'est un « grand

des traces de saint Thomas d'Aquin que Hugues Shooner a eu sa première expérience d'enseignant. « Au début du siècle, raconte-t-il, alors que la Finlande était encore un duché russe, les autorités ont ordonné de récupérer tous les parchemins liturgiques pour tenter de reconstruire les manuscrits. Une collection énorme de fragments non musicaux ont alors été relégués en vrac dans une pièce de la bibliothèque d'Helsinki. En 1970, on m'a accordé la permission d'y chercher des manuscrits de saint Thomas d'Aquin. »

« Alors que j'effectuais ces recherches, une jeune Finlandaise autodidacte qui s'intéressait à la paléographie est venue me voir travailler. Quinze ans

penseur mal connu, à partir de qui on a pourtant bâti le christianisme moderne ».

« Ce qui a fait l'originalité et la force de Thomas d'Aquin », admet M. Lapointe qui se dit plutôt heideggerien que thomiste, « c'est qu'il a osé faire de la théologie à l'université en allant puiser ailleurs que dans la Chrétienté. D'après la pensée d'Aristote, il a voulu démontrer que l'être humain y est le même que dans la théologie chrétienne. »

Lors du concile Vatican II, on a voulu se distinguer du thomisme, ce qui a eu des répercussions considérables, peut-être irréparables, pour la survie historique de ce grand penseur. Même le cardinal Léger, prenant la parole dans un discours célèbre, estimait qu'il importait désormais de prendre ses distances par rapport à saint Thomas d'Aquin.

M. Lapointe souligne qu'on peut voir un rapprochement entre les sources non chrétiennes de

l'auteur des *Preuves de Dieu* et le fait qu'aujourd'hui, en théologie, on s'inspire autant de la psychanalyse que de la psychologie et d'autres sciences.

Les recherches d'authenticité de Hugues Shooner par rapport à la pensée de saint Thomas d'Aquin comportent d'un autre côté un aspect très « actuel » puisqu'elle recommence, peu à peu, à être étudiée à l'école. « Et on le fait de plus en plus d'après l'œuvre elle-même,

soutient M. Lapointe. Plutôt que d'après les commentaires qui ont fait que celle-ci a été si longtemps mal interprétée, sinon incomprise. »

Réhabiliter Tommaso d'Aquino était-il le but de Hugues Shooner ? « Non, répond-il. Moi, je ne suis ni philosophe, ni théologien. Je suis un historien. Je suis au service de l'histoire. Aux autres d'utiliser mes recherches comme ils l'entendent. » ■

Les premiers contrats des diplômés universitaires

Dans un livre récent publié aux éditions du C.N.R.S. France, intitulé *La production du livre universitaire au Moyen Age*, Hugues Shooner signe un chapitre sur une technique usitée de reproduction littéraire dans les universités européennes du XIIIe siècle.

Des « stationnaires », ancêtres de nos éditeurs, possédaient une copie propre d'un ouvrage qui se vendait bien. Cette copie manuscrite, dont l'uniformité et la clarté des caractères rappellent presque celles de nos machines à écrire, était divisée en cahiers, ou *pecia*, que des

copistes professionnels louaient.

Grâce à un copiste français du XIIIe siècle particulièrement négligent qui prenait des notes personnelles sur le bord des pages qu'il travaillait, on a une idée du temps nécessaire à la copie d'une partie des *Sommes*

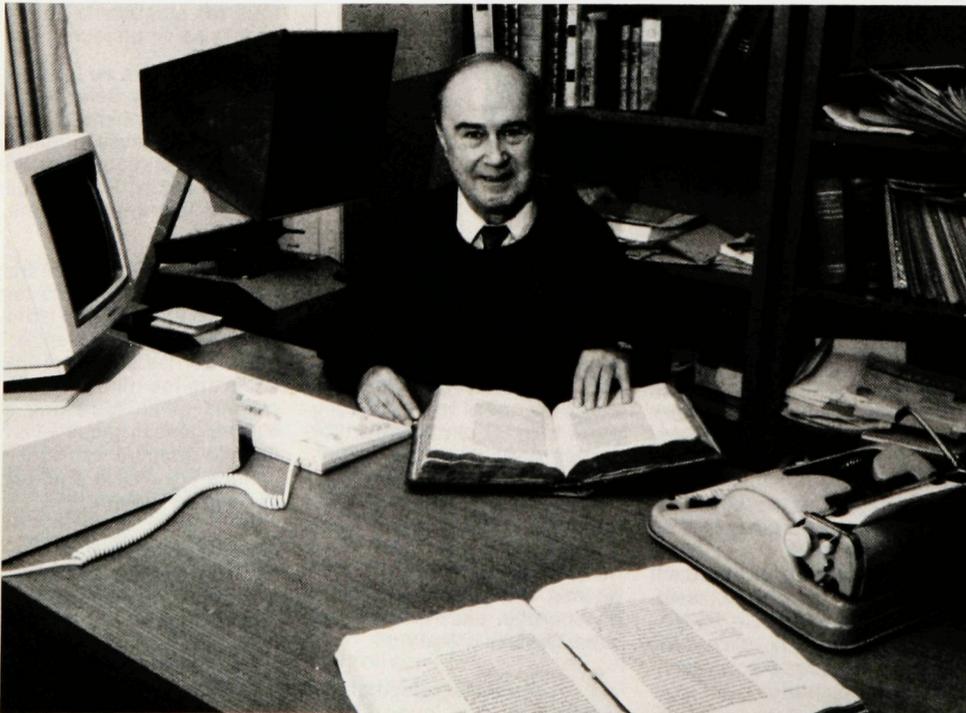
théologiques de saint Thomas d'Aquin.

Le travail s'est effectué entre le 29 mars et le 19 août, dimanches compris car la copie n'était pas considérée comme une œuvre servile. Or, durant ce temps, le scribe ne s'est accordé que cinq jours de répit, profitant notamment, le 29 mai, d'une aubaine de paille fraîche qui lui a permis de refaire sa paillasse et, le 19 juin, d'une foire où avait lieu la grande vente annuelle de parchemin pour les livres. Après 139 jours de travail, donc, il avait reproduit 296 pages de son contrat.

C'est le copiste, travailleur indépendant, qui prenait les commandes des livres à reproduire, à la demande d'un professeur ou d'un étudiant. Et les matières premières des stationnaires étaient entreposées dans les universités.

Des listes des livres dont les copies étaient régulièrement louées chez les stationnaires ont été conservées dans les universités de Paris et Bologne. Elles datent de la fin du XIIIe et du début du XIVe siècle. Elles nous donnent les titres d'environ 300 ouvrages en latin ; de droit à Bologne, de philosophie, de théologie et de droit à Paris.

L'auteur qu'on retrouve le plus souvent, avec 33 titres à lui seul, est saint Thomas d'Aquin. C'est assurément l'auteur qui a le plus profité du système de la *pecia*.



Au XIIIe siècle, il fallut 139 jours de travail à un copiste pour reproduire 296 pages d'un manuscrit de Thomas d'Aquin. Si seulement il avait connu le traitement de textes...

«**H**onorable Louise Mailhot, juge à la Cour d'appel du Québec. C'est ainsi formulé à la première ligne du curriculum vitae qu'on m'a fait parvenir. Et ça fait pour le moins sérieux comme entrée en matière. Une interview sévère en perspective: de longues questions, de courtes réponses, pensées, repensées, pesées, soupesées, avant d'être finalement formulées. Une éventuelle rencontre de style réservé. Surtout que madame Mailhot m'a fait savoir au téléphone qu'elle était très réticente à accorder des entrevues et trouvait bien dommage de ne pas connaître les questions à l'avance...

Ce que l'intuition peut tromper parfois. Et les préjugés aussi. Quelle entrevue agréable ce fut! Certes, il y a bien eu des «j'aimerais mieux ne pas répondre à cette question» ou des «je ne peux me permettre d'exprimer des idées à propos des élections, ou des femmes battues, ou des enfants maltraités, ou des pensions alimentaires ou à propos de tous les sujets d'actualité».

Mais il y a eu aussi la simplicité franche qui désamorce les préjugés, la spontanéité inattendue qui met le visiteur à l'aise, le plaisir à parler du quotidien, de ses deux filles qui grandissent trop vite, de Raphaëlle Billetdoux dont elle venait de lire le dernier roman *Mes nuits sont plus belles que vos jours*, de l'Orchestre symphonique de Montréal, de l'émission *Apostrophe*, du tunnel Ville-Marie qui est souvent engorgé...

Et il y a eu aussi cet immense plaisir à l'écouter parler avec éloquence et tendresse de son doux temps de jeunesse, de ses parents et de l'éducation unique qu'ils lui ont donnée, de son travail de juge qui la passionne.

Le goût de se dépasser

«J'ai eu une jeunesse dorée. Du plus loin que je puisse me souvenir, ce ne sont que des images de bonheur qui surgissent. J'ai eu une enfance heureuse, remplie de tendresse et d'encouragement. Ma mère, qui a toujours été d'une grande curiosité intellectuelle, m'a inculqué entre autres choses l'ambition.» Cette saine ambition qui



Louise Mailhot

Juge à la Cour d'appel du Québec, Louise Mailhot explique les paradoxes de sa profession : juger sans préjugés, trancher sans être tranchante, ne pas avoir d'opinion pour mieux s'en faire une...

Claude Lamarche

permet au jeune enfant de participer à toutes sortes de concours de dessin, d'écriture, d'éloquence, de se présenter à la présidence de sa classe. De

reconnaître ses capacités, de mesurer son talent et d'y croire.»

«Ma mère m'a donné le goût de faire des choses et m'a inculqué la confiance pour les

réaliser.» Ce goût du dépassement a accompagné Louise Mailhot dans tous les âges de sa vie. Une habitude à ne se satisfaire que du meilleur d'elle-même. Refuser à jamais la demi-mesure et l'à-peu-près.

«Mon père, c'est l'incarnation du calme, de la mesure, du jugement, de la modération. Avec tendresse, patience et tact, il a mis de l'ordre dans mes emballements et de la mesure dans mes enthousiasmes. J'ai toujours été très impressionnée par la justesse de son jugement. Quand, dans l'exercice de mon métier, je porte des jugements satisfaisants, il m'arrive de penser que j'ai peut-être hérité un peu du sien.»

Un père et une mère à l'heureuse influence. «Et un frère qui a quasiment le même âge que moi, avec qui j'ai partagé mes jeux d'enfant et mes confidences d'adolescente. Une connivence qui m'a permis d'avoir les mêmes permissions, de partager les mêmes amis, de participer en sécurité aux mêmes escapades.»

«On ne choisit pas sa famille. Pourtant, j'ai l'impression que j'ai choisi la mienne, tellement je m'y suis toujours sentie à l'aise et heureuse.»

Genèse

«J'ai le sentiment que les qualités essentielles et nécessaires reliées à la fonction de juge m'ont d'abord été transmises par mes parents. De ma mère, le goût du questionnement. De mon père, le sens de la pondération. De l'un et l'autre, la compréhension humaine.»

«J'ai fait de longues études. Un cours classique, des études en traduction, d'autres en droit. Et c'est bien ainsi. Les études forment le jugement et le raisonnement. Et qu'importe qu'elles soient longues. Tout le temps qu'on y passe permet d'attendre la maturité de façon positive. En même temps qu'elles initient l'esprit aux systèmes sociaux, aux courants philosophiques, à la morale, aux rigueurs scientifiques, à la culture, à l'écriture, elles retardent les expériences de la vie pratique jusqu'à un âge où on est capable de les mieux absorber. Le marché du travail est une expérience ▶

marquante. Encore faut-il avoir l'âge pour être capable de l'assimiler »

Les études ont souvent un impact imprévisible et insoupçonné sur le travail futur. « Mes études en traduction ont une influence sur mon travail actuel. Certes, elles ne m'ont pas apporté des connaissances juridiques. Elles m'ont toutefois appris à mieux connaître la portée, la nuance des mots, à former ma pensée de façon plus claire, plus précise et plus rigoureuse. »

Une fois ses études terminées, Louise Mailhot a été traductrice, professeure, rédactrice de recueils judiciaires et avocate pendant 15 ans. Depuis 1980, elle est juge. D'abord à la Cour supérieure du Québec et, depuis 1987, à la Cour d'appel du Québec.

Profession: juge

Le juge, c'est celui qui tranche, conclut, décide, statue. C'est un homme (« ce peut être aussi une femme », d'ajouter en souriant le juge Mailhot) qui inspire le respect, voire même la crainte et la peur.

« Je suis consciente de ce qu'inspire l'autorité de ma fonction. Il suffit d'aller à la cour pour constater la nervosité des gens. Quand j'y entre, j'essaie toujours de détendre l'atmosphère et les individus. J'essaie d'être souriante, affable et détendue. Comme juge, je fais une tâche humaine importante. J'essaie donc d'être humaine... d'être moi-même. » Et le décorum nécessaire à une cour de justice n'en souffre pas pour autant. Un visage sympathique, un air affable n'enlèvent pas au juge son indépendance, ni son impartialité, ni sa rigueur d'esprit, ni sa crédibilité.

C'est un métier lourd de responsabilité. Il faut une certaine expérience de la vie et de la pratique du droit pour être apte à le bien exercer. D'ailleurs, la loi exige un minimum de 10 ans de pratique comme avocat pour être éligible au poste de juge. Il faut connaître en profondeur la loi et la jurisprudence. Il faut aimer analyser, décortiquer, évaluer, synthétiser. « Il faut aimer lire aussi. Je passe parfois des journées à lire, à souligner, à griffonner des notes, à inter-

préter, à écrire des textes. » Il faut aussi de grandes qualités humaines.

Une grande dose d'humilité

Être juge exige de mettre de côté ses opinions personnelles, de faire fi de ses préjugés, de se laisser éclairer par les textes de la loi, par les témoins et par les interventions des procureurs. Il faut refuser de se faire une opinion arrêtée et définitive à propos des événements de la vie courante, « pour avoir un esprit neuf quand le problème nous sera soumis ».

Accepter donc... de ne pas penser! Comment ne pas penser quand c'est justement parce qu'on est habile à penser qu'on occupe le poste de juge? Comment ne pas penser quand le métier qu'on exerce est de penser, de juger? « C'est vrai que ça semble contradictoire. Il faut penser... mais avec une autre

perspective. Il faut en arriver à penser (et cela, même dans la vie de tous les jours) non plus en fonction de soi et de ses idées mais en fonction du texte de la loi. »

« Le juge doit être capable de se libérer de ses opinions personnelles. Il doit être capable de s'empêcher de dire ce qui devrait se faire selon lui, pour régler un litige, et s'en tenir à ce que la loi fait actuellement, dans un contexte social donné, pour le régler. Le juge ne fait pas les lois, il les interprète. Il ne remet pas en question le texte de la loi, il ne juge pas la loi. Il juge en se servant de la loi. »

Il faut avoir l'humilité d'accepter de s'isoler de la société, de refuser de s'y impliquer. Se tenir à distance et en retrait, ne pas attirer l'attention, ne pas jouer de rôle, n'être qu'un observateur neutre. Ce ne doit pas être facile? « Avec beaucoup d'abnégation et une grande discipline, on y parvient... facile-

ment. De toutes façons, le juge n'a pas le choix: il doit y parvenir et n'en pas déroger. Non seulement, la justice ne doit pas subir d'influence, mais elle ne doit pas paraître en subir. »

Savoir écouter

Et le faire avec patience et respect. En refoulant les sautes d'humeur, les distractions et la fatigue, en acceptant les longueurs et les redites. « Sans cette écoute attentive, on ne peut comprendre les positions et les points de vue présentés d'où vont surgir par après les éléments de solution. »

Ne plus dire ses opinions, essayer de ne pas en avoir, se garder l'esprit disponible à l'écoute. « Mes amies me disent que je suis devenue la meilleure écouteuse qui soit. »

À cultiver ainsi l'humilité, l'abnégation, l'oubli de soi, à passer son temps à écouter les autres, on devient presque un saint... ou une sainte femme. « Peut-être. J'avoue ne pas y avoir pensé », ajoute-t-elle en éclatant de rire. « Ce qui est certain, c'est qu'on devient davantage altruiste, plus compréhensif, moins tranchant (même si notre métier est de trancher), plus humain aussi. »

On devait parler du rôle particulier que joue un juge de la Cour d'appel. On a à peine effleuré le sujet. On a presque oublié aussi de souligner ce grand honneur qui lui est échu: être la première femme nommée juge à la Cour d'appel du Québec à Montréal. « C'est un honneur qui me fait plaisir, qui fait plaisir à la femme que je suis. Maintenant qu'une femme a été nommée, d'autres pourront l'être. Cette nomination ouvre les portes aux autres. »

Et l'interviewer d'ajouter qu'elle fait ainsi la preuve que les femmes peuvent être habilitées à occuper un poste, longtemps réservé aux hommes, sans que la société en général et celle des juges en particulier ne s'en portent plus mal. Bien au contraire. Et l'honorable juge de refuser d'entériner ou de réfuter l'opinion émise, de tout juste demander si je voulais prendre un autre café... avec, au coin des lèvres, un sourire narquois à peine retenu. ■



Le juge doit savoir écouter avec patience et respect. « Mes amies me disent que je suis devenue la meilleure écouteuse qui soit. »

Nos idées décollent.

Voilà plus de quarante ans que le nom de Canadair est associé à quelques-uns des aéronefs les plus innovateurs au monde, depuis les amphibies jusqu'aux avions à réaction supersoniques. Aujourd'hui, Canadair occupe trois créneaux différents: les avions d'incendie amphibies, les biréacteurs d'affaires et les systèmes de reconnaissance aérienne sans pilote.

Le CL-215



Seul appareil au monde conçu spécifiquement pour la lutte contre les incendies de forêt, le CL-215 a fait ses preuves sur quatre continents. Maintenant offert en version turbopropulsée, le CL-215 est en mesure d'accomplir une grande variété de missions civiles et militaires, presque n'importe où, parce qu'il peut se poser et décoller en mer comme sur terre.

Le Challenger

Premier et seul avion d'affaires à réaction au monde à fuselage vraiment large, le Canadair Challenger® transporte ses passagers sur de longues distances en tout confort. La version la plus récente du Challenger, le 601-3A, comprend des systèmes d'avionique et de visualisation de pointe, ainsi que des turboréacteurs à double flux améliorés de General Electric, pour des performances supérieures.



Les systèmes de reconnaissance

Unique en son genre, le CL-227 télépiloté à rotors contrarotatifs est le dernier-né des systèmes de reconnaissance de théâtres d'opérations de Canadair. Le CL-89, exploité par des pays de l'OTAN depuis 1972, a permis à Canadair de se hisser au premier rang dans le domaine de la reconnaissance aérienne sans pilote. Ce système sera bientôt suivi du CL-289, de dimensions plus importantes, qui sera exploité dans un premier temps par la France et la République fédérale d'Allemagne.



la vie de l'association

Activité à venir

28e tournoi de golf des Diplômés de l'Université de Montréal.

Date

Lundi 12 juin 1989

Conventum - Droit 1968

Le conventum 1968 de la Faculté de droit de l'Université de Montréal a eu lieu le 22 avril 1988 à l'occasion d'un souper et d'une soirée à l'Institut d'hôtellerie du Québec à Montréal. Rappelons que cette activité était organisée par Me Jean Marsolais.

Endroit

Club de golf de la vallée du Richelieu
Réservez tôt pour ne pas être déçus.

À cette occasion, environ 85 collègues de la promotion 1968 se sont réunis dans une ambiance de gaieté et surtout très chaleureuse.

Une belle initiative à imiter! Tous les diplômés intéressés à organiser ce genre d'activités de retrouvailles peuvent communiquer avec le secrétariat de l'Association: 343-6230.

Même les professionnels chevronnés retournent à l'école

Le 10 septembre dernier, l'impressionnant amphithéâtre de l'Université de Montréal accueillait une collation des grades inusitée: quelque 240 optométristes chevronnés, déjà en pratique, y recevaient un diplôme de doctorat des mains du recteur de l'Université. Cette première est le couronnement d'un programme de formation continue inauguré il y a quatre ans et élaboré surtout à partir de vidéo-cassettes.

La majorité des diplômés

de l'École d'optométrie détiennent une licence ès sciences, contrairement à leurs autres collègues d'Amérique du Nord qui, eux, ont un doctorat. C'est donc dans le but d'uniformiser les grades, la formation et le statut de ses membres, en plus de parfaire leurs connaissances sur les nouvelles technologies, que l'Ordre a voulu offrir aux optométristes en pratique la possibilité d'obtenir un doctorat.

Le taux de réponse et la fidélité à ce programme ont été remarquablement élevés chez les praticiens de sorte que, sur 372 inscrits, quelque 240 professionnels, soit 160 hommes et 80 femmes, ont reçu leur diplôme.



Quatre diplômés d'optométrie (1966) qui ont reçu leur diplôme de doctorat: les docteurs Jérôme Bergevin, Ginette Bélanger, Claude Boisvert et Jérôme Bégin.

Soirée au théâtre

Le 27 octobre dernier, plus de 250 diplômés s'étaient donné rendez-vous au théâtre du Nouveau Monde pour assister à la représentation du *Malade Imaginaire* de Molière.

Grâce à la mise en scène magistrale d'André Montmorency, ce classique du théâtre a su plaire à toutes les personnes présentes. Rappelons que le rôle du malade était joué par Raymond Bouchard qui s'est avéré être à la hauteur de nos attentes.



M. André Bazergui, président de l'A.E.P., Mme Louise P. Leduc, présidente des Diplômés de l'U. de M. et M. Yves Lacroix, président des Diplômés des H.E.C.

Pour la première fois, cette activité sociale était organisée en collaboration avec les associations de diplômés de l'École Polytechnique et de l'École des H.E.C. Étant donné la réponse positive reçue de la part de tous nos diplômés, nous sommes persuadés qu'une autre activité du même genre pourra être organisée éventuellement.

Après la représentation, un vin d'honneur a été offert à tous les diplômés présents grâce à une commandite spéciale de la maison Hiram Walker.

50e anniversaire de promotion

Plus de quarante personnes s'étaient donné rendez-vous, le mardi 25 octobre, au Club Saint-Denis, pour fêter le 50e anniversaire de promotion des diplômés de 1938 de l'Université de Montréal.

Cette soirée se tenait sous la présidence d'honneur de l'honorable juge Maurice Archambault, J.C.S. (droit 1938), que nous tenons à remercier d'une façon toute particulière pour sa collaboration l'organisation de cette activité spéciale.

L'Université de Montréal était représentée par le recteur, M. Gilles G. Cloutier et le vice-recteur aux affaires publiques, M. Bernard Grégoire.

Au cours de cette agréable soirée, les diplômés présents ont pu renouer des amitiés et évoquer le passé, en consultant certaines pièces d'archives exposées dans



L'honorable juge Maurice Archambault, J.C.S., Mme Rolande Archambault, le recteur Gilles G. Cloutier et Mme Colette Cloutier.

le salon des retrouvailles.

Étant donné le succès remporté par cette première expérience, notre Association a bien l'intention de poursuivre l'an prochain avec la promotion 1939. Avis aux intéressés qui désirent collaborer à l'organisation de cette activité de retrouvailles.

la vie de l'association

15e Soirée annuelle des Diplômés

Plus de 300 diplômés, parents et amis, s'étaient donné rendez-vous, le 4 novembre dernier, dans le hall d'honneur du pavillon principal de l'Université de Montréal, pour participer à la quinzième soirée annuelle des Diplômés.

Celle-ci se déroulait sous le thème *Les diplômés en fête* et réunissait plus spécialement les diplômés de 1963 qui fêtaient leur 25e anniversaire de promotion.

La présidente de l'Association, Mme Louise P. Leduc, était l'hôtesse de la soirée et M. Yves Guérard assumait la présidence d'honneur. On se rappelle que M. Guérard était président de l'Association de 1970 à 1972.

L'Association a profité de cette soirée sociale pour souligner les succès et le rayonnement de quatre diplômés de 1963:

M. Roger Ashby (H.E.C. 1963), président du Groupe des produits pâtes et papiers de la Société Domtar, Inc;

M. Paul-André Comeau (sciences sociales 1963), rédacteur en chef du journal *Le Devoir*;

M. Jacques Girard (droit 1963), vice-président aux quotidiens au sein de Québecor;

Mme Michèle Thibodeau-Deguire (polytechnique 1963), directrice des relations publiques de l'École Polytechnique de Montréal.

L'événement marquant de cette soirée fut la présentation de nos diplômés à l'honneur dont les réalisations professionnelles et sociales ont été grandement soulignées.

L'Association entend toujours faire de ce style de soirée une véritable tradition et c'est pourquoi nous demandons aux diplômés de 1964 de se préparer à fêter leur 25e anniversaire de promotion, dans le cadre de la seizième soirée annuelle des diplômés qui aura lieu à l'automne 1989.



M. Jacques D. Girard, Mme Marie Deschamps, M. Paul Gobeil, Mme Angéline Girard et M. André Bachand.

Comité organisateur

Mme Louise P. Leduc, présidente
M. Yves Guérard, président d'honneur
Mme Danielle Melanson, première vice-présidente
Mme Odette Bouillé Drouin, administratrice
Mme Manon Dufresne Dupras, administratrice

M. Yves Salvail, administrateur
M. Maurice Collette, administrateur
M. Michel Saint-Laurent, secrétaire général

Les amis de la Soirée

Alcan
Banque de Montréal
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
Bombardier, Inc.
Cantine Canada
Centre de massothérapie - CEPsum
CEPSUM
Confédération des caisses populaires et d'économie
Desjardins du Québec
Corporation du Groupe La Laurentienne
Direction des communications de l'Université de Montréal
Domtar, Inc.
Eau minérale Saint-Justin
Fiducie du Québec
Groupe Sobeco, Inc.
Hiram Walker Brands Limitée - Canadian Club
J. Meloche, Inc.
La Brasserie Labatt Limitée
La Presse
Lavalin
Le Château Champlain
Le Reine Elizabeth
Montréal Trust
Produits Shell Canada Limitée
QIT - Fer et Titane, Inc.
Québecor, Inc.
Ritz-Carlton Hôtel
Télé globe Canada
Trust Général du Canada



M. Jacques Girard, Mme Louise P. Leduc, M. Yves Guérard, Mme Michèle Thibodeau DeGuire, M. Paul-André Comeau, M. Roger Ashby et M. Gilles G. Cloutier.

la vie de l'association

Message important

Vous désirez organiser un anniversaire de promotion? Nous pouvons vous aider à retracer vos collègues en vous fournissant des listes de diplômés. Pour tout renseignement à ce sujet, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat des Diplômés de l'Université de Montréal:

3535, chemin Queen Mary
Bureau 210
Montréal (Québec)
H3V 1H8
Tél.: (514) 343-6230

Nous sommes à votre disposition pour vous aider à faire, de toute rencontre avec vos anciens collègues de l'Université, un véritable succès.

Avis de changement d'adresse

Pour continuer à recevoir la revue *Les Diplômés*

Code permanent _____

Nom _____

Prénom _____

Nom de fille (s'il y a lieu) _____

Date de naissance _____

Faculté _____

Département _____ Promotion _____

Ancienne adresse _____

Bureau

Nom de la compagnie _____

Fonction _____

Adresse _____

_____ Tél. _____

Résidence

Adresse _____

_____ Tél. _____

Retourner à:
Les Diplômés
3535, Queen Mary, bureau 210
Montréal (Québec)
H3V 1H8

Conseil d'administration des Diplômés

Mises en candidature

Les diplômées et les diplômés intéressés à poser leur candidature à l'un des six (6) postes d'administrateurs vacants au prochain Conseil d'administration de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal doivent en informer le comité de mises en candidature de la façon suivante.

Remplir au complet le bulletin de présentation ci-joint et le faire parvenir au: Secrétariat

Les Diplômés de l'Université de Montréal
3535, chemin Queen Mary, bureau 210
Montréal (Québec)
H3V 1H8

avant le 1er avril 1989 à 16 heures.

Bulletin de présentation

Je, _____ diplômé de la

Faculté _____

Département _____ en 19 _____

Adresse _____

Ville _____

Téléphone _____ Code postal _____

pose ma candidature au poste de membre du Conseil d'administration de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal pour les années 1989-1990 et 1990-1991.

Signature _____

Date _____

J'appule cette candidature

M./Mme _____

Faculté _____

Département _____ en 19 _____

Adresse _____

Téléphone _____ Code postal _____

Signature _____

Date _____

J'appule cette candidature

M./Mme _____

Faculté _____

Département _____ en 19 _____

Adresse _____

Téléphone _____ Code postal _____

Signature _____

Date _____

la vie de l'association

Obtenez la carte qui vous distingue...

La Carte MasterCard de la Banque de Montréal émise à l'intention des diplômés



Lors du lancement de la carte distinctive de l'Association, le premier vice-président de la Banque de Montréal, M. Gilles Jarry, remet une plaque souvenir au recteur de l'Université, M. Gilles G. Cloutier.

L'Association des diplômés de l'Université de Montréal est parvenue, il y a quelque temps, à une entente avec la Banque de Montréal: une carte spéciale MasterCard de la Banque de Montréal est maintenant disponible pour les diplômés, le personnel enseignant et le personnel de soutien de notre Université.

La nouvelle carte a une apparence unique et distincte. Elle comporte une reproduction du pavillon principal de l'Université de Montréal et, en surimpression, le logo de MasterCard.

La carte MasterCard de l'Université de Montréal fait partie du programme « cartes distinctives » de la Banque de Montréal.

Une carte distinctive est caractérisée par un certain

type de consommateurs ayant en commun le même intérêt: association de diplômés, or-

ganisme de charité et d'entraide, société professionnelle.

Cette carte procure de nombreux avantages à ses détenteurs.

La nouvelle carte MasterCard est utilisée comme toute autre carte MasterCard de la Banque de Montréal avec les mêmes caractéristiques auxquelles ont été ajoutés les avantages suivants:

- assurance de 100 000\$ CAN contre les accidents de voyage;
- avances de fonds en cas d'urgence jusqu'à concurrence de 1000\$ U.S.;
- service d'urgence de réservation de billets d'avion;

- service d'enregistrement de cartes de crédit;
- première année exempte des frais annuels de 10\$;
- remplacement de cartes en cas d'urgence;
- carte pour le conjoint sans frais supplémentaires;
- taux d'intérêts préférentiels.

La carte MasterCard de la Banque de Montréal pour l'Association des diplômés de l'Université de Montréal a été émise en octobre et peut être utilisée immédiatement.

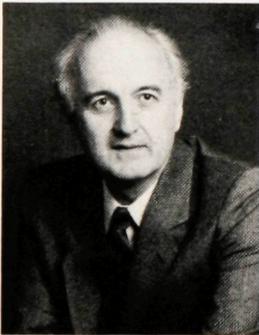
Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec le secrétariat de l'Association: 343-6230.



Mme Linda Pinchiaroli, vice-présidente (finances) des Diplômés, Mme Marie Deschamps, vice-présidente (revue) des Diplômés, M. Gilles Jarry, premier vice-président de la Banque de Montréal, le recteur Gilles G. Cloutier et Mme Louise P. Leduc, présidente des Diplômés.

le carnet

44 Venant Cauchy (arts, philosophie 45, 46), professeur titulaire du Département de philosophie, a présidé à Brighton le XVIIIe Congrès mondial de philosophie. Au cours de ce congrès, la Fédération internationale des sociétés de philosophie a confié à M. Cauchy la présidence d'une commission permanente de recherches interculturelles en philosophie.



Venant Cauchy

45 Thérèse Gouin Décarie (psychologie 46, 60) vient de se mériter le prix Léon-Gérin (sciences humaines) pour son œuvre auprès des enfants victimes de la thalidomide. Mme Gouin-Décarie est la première femme à avoir reçu ce prix, la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine des sciences humaines.

46 Jules Deschênes (droit) préside maintenant le Comité de la formation professionnelle du Bar-

reau du Québec qui a compétence sur la formation des futurs avocats.

47 André Charron (droit) vient d'être élu au Conseil d'administration de la Société Bell Canada.

49 Germain Lavigne (sciences sociales) vient d'être nommé vice-président (exploitation) de l'Aluminerie de Bécancour.

50 Raynald Loiseau (polytechnique) vient d'être nommé membre du Conseil d'administration de la Régie de la protection du consommateur.

51 Jacques Henripin (sciences économiques) vient de recevoir l'Ordre du Canada.

Marc Brière (droit), juge au Tribunal du travail, a publié chez Wilson et Lafleur *A bâtons rompus sur la justice... et le droit du travail*.



Guy Poisson

Guy Poisson (théologie) vient

d'être nommé recteur du Collège pontifical canadien à Rome.

53 Guy Archambault (H.E.C.) a été choisi par l'École nationale d'administration publique du Québec pour participer, à titre de professeur-consultant, au développement de l'Institut supérieur de management public du Cameroun.

54 René Dufour (polytechnique) a été nommé président de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie au cours du 90e congrès annuel qui s'est tenu à Edmonton.



René Dufour

55 Luc Bertrand (polytechnique) vient de se joindre à la firme d'ingénieurs Pageau, Morel et associés, Inc.

René Miglierina (H.E.C.) vient de quitter les Pétroles Esso Canada pour entreprendre une nouvelle carrière à titre de vice-président exécutif de l'Association pétrolière du Québec.

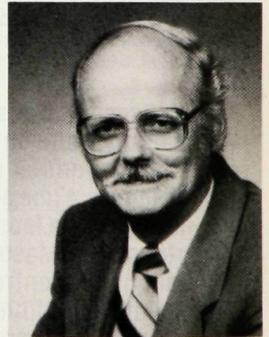
56 Bernard Lanctôt (polytechnique) vient d'être nommé membre du Conseil d'administration ainsi que du Comité exécutif de la Société canadienne de microélectronique.

André S. Vauclair (polytechnique) vient d'accéder au poste de vice-président régional (développement) de La Société immobilière Marathon Limitée.



Yves Guérard

Yves Guérard (mathématiques) vient d'accéder à la présidence du Conseil de la Chambre de commerce du Canada.



Réginald Guérin

57 Réginald Guérin (sciences religieuses, technique éducationnelle 54) a été nommé secrétaire général de la C.E.C.M.

*je (re)garde
un lien privilégié*

avec l'Université:

tous les dimanches à midi ou 22h30

"La semaine... à l'Université de Montréal"

au canal de téléenseignement
de votre câblodistributeur

RSP Rencontre Sélecte Plus inc.
Services professionnels de rencontre

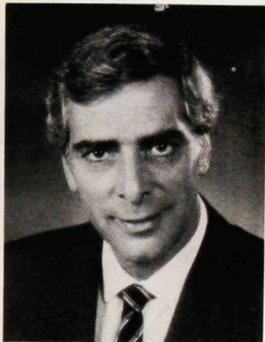
"...à la hauteur de vos attentes"
(514) 466-8653

le carnet

58 J.V. Raymond Cyr (polytechnique) vient de recevoir l'Ordre du Canada.

Bernard Bonin (H.E.C.) vient d'être nommé sous-gouverneur de la Banque du Canada.

59 Paul Berthiaume (mathématiques) vient d'être nommé président du Conseil, président et chef de la direction du Groupe S.G.F.



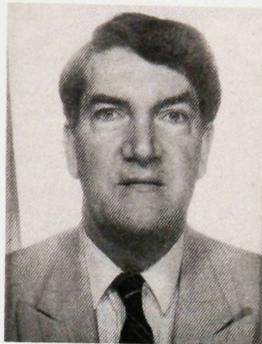
Paul Berthiaume

Bérangère Gaudet (droit) a été nommée secrétaire générale de l'Université Concordia à Montréal.

André Harel (H.E.C.) vient d'être élu président de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Jean Lacasse (géologie) vient d'être nommé directeur-général de Odyo Minière, Inc.

Francis Beaudin (arts), cadre supérieur au ministère des Affaires culturelles du Québec, en détache-



Francis Beaudin

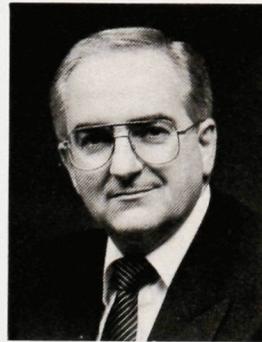
ment auprès de l'Organisation universitaire interaméricaine, vient de voir son mandat renouvelé pour un second terme de deux ans à titre de secrétaire général exécutif adjoint, chargé des relations avec les universités anglophones du Canada et avec les universités américaines.



Jean-Claude Panisset

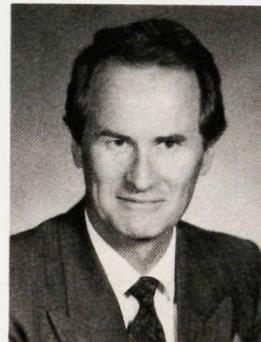
Jean-Claude Panisset (mé-

decine vétérinaire) a été nommé directeur du Département de médecine du travail et d'hygiène du milieu de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.



Pierre Audet-Lapointe

60 Pierre Audet-Lapointe (médecine) vient d'être nommé chef du Département d'obstétrique-gynécologie de l'hôpital Notre-Dame.



Roland Doré

Roland Doré (polytechnique) vient d'être nommé vice-président du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada.

62 Paule Leduc (lettres) vient d'être nommée présidente du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.



Paule Leduc

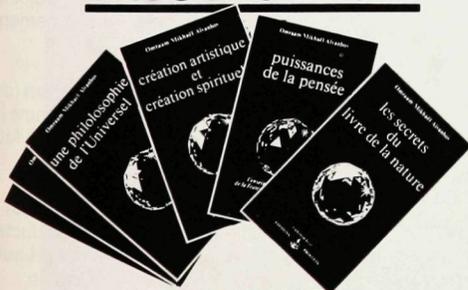
Gaétan Lussier (agronomie) vient d'accéder au poste de président des Boulangeries Weston Limitée, Québec.

Jean-Marc Bertrand (droit) retourne à la pratique générale du droit à Joliette, après une absence de 10 ans.

63 Jean-Pierre Barrette (droit) a récemment été nommé juge au Tribunal de la jeunesse dans le district judiciaire de Montréal.

Jacques H. Roy (médecine) vient d'être promu au rang de colonel au sein des Forces canadiennes et

PROMOTION



DANS L'OEUVRE
D'OMRAAM MIKHAËL AÏVANHOV

«LA COLLECTION IZVOR»
(FORMAT DE POCHE 8.95\$)

À L'ACHAT DE 2 LIVRES
DE LA COLLECTION «IZVOR»
CHEZ VOTRE LIBRAIRE
VOUS POUVEZ EN OBTENIR UN
TROISIÈME GRATUITEMENT!

CE LIVRE (VALEUR DE 8.95\$)
VOUS SERA ENVOYÉ GRATUITEMENT
PAR PROSVETA

CETTE OFFRE EST ÉGALEMENT
VALABLE SI VOUS COMMANDEZ
DIRECTEMENT À PROSVETA

OFFRE VALABLE JUSQU'À ÉCOULEMENT
DES STOCKS RÉSERVÉS
(NUMÉROS DISPONIBLES: 201-202-203-204)

COMMENT FAIRE?

DEMANDEZ DE VOTRE LIBRAIRE
UNE PREUVE D'ACHAT INCLUANT:
LES NUMÉROS «IZVOR» ACHETÉS,
LE TAMPON ET LA SIGNATURE
DU LIBRAIRE.
RETOURNEZ LE TOUT AVEC
VOTRE ADRESSE À:



PROSVETA
ÉDITEUR ET DISTRIBUTEUR
1565, MONTÉE MASSON
LAVAL, (QC) H7E 4P2

le carnet

nommé directeur du service de santé (soins) au Quartier général à Ottawa.

Michel Lord (pharmacie) vient d'être nommé membre du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières.



Yves Tétreault

Yves Tétreault (droit) était

chef de mission adjoint, chargé par l'Association olympique canadienne de piloter la délégation canadienne aux Jeux olympiques de Séoul en septembre 1988.



Michel Rigaud

Michel Rigaud (polytechnique) vient de se mériter la médaille d'argent décernée par la Société de la métallurgie.

64 Raymond Trudeau (polytechnique) vient de se joindre à la firme Fetherstonhaugh et Co.

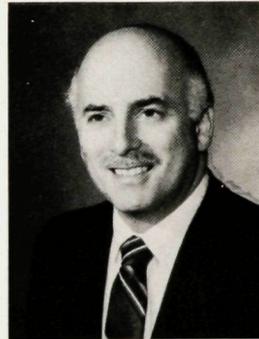
Paul Asselin (droit) vient d'être nommé directeur général de la Chambre de commerce Canada-Maroc.

Pierre Tessier (droit, D.E.S. 1966) a été nommé juge à la Cour supérieure dans le district de Montréal.

65 Louise Cousineau (sciences sociales) vient d'être nommée adjointe à la direction de l'information au quotidien *La Presse*.

66 Jean-Claude Bachand (droit) vient d'être nommé premier vice-président (administration) du Montréal Trust.

René Faribault (H.E.C.) vient d'être promu vice-président (direction



René Faribault

du Québec — clientèle grandes entreprises) de la Banque de Nouvelle-Écosse.

Gilles Cadieux (droit) a été élu président de la Conférence des juges municipaux du Québec, lors d'un récent congrès tenu à Montebello.



Gilles Cadieux

67 Danielle W. Zaikoff (polytechnique) vient d'être nommée membre de l'Académie canadienne du génie en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle aux sciences du génie et au progrès économique et social du Canada.

Michel Sabourin (psychologie) vient d'être élu à la présidence de la Société canadienne de psychologie pour un mandat de trois ans.

68 Robert M. Richer (polytechnique) vient d'être nommé directeur de l'usine de Varennes de Himont Canada, Inc.

François Beupré (H.E.C.) vient d'être nommé directeur (crédit) de Pétro-Canada.



Luce S. Bérard

Luce S. Bérard (sciences biologiques 74) et **Michèle A. Dubuc Lebreux** (sciences biologiques 71, 76) se sont mérités le prix C.J. Bishop décerné par la Société canadienne de science horticole pour leur étude remarquable sur l'histologie des désordres physiologiques du chou entposé.

Patrick Vinay (médecine) vient d'être nommé président du Fonds de la recherche en santé du Québec.

Claudette Jodoin (histoire) a récemment été nommée adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche à l'UQAM.

69 Jean-Claude Gagnon (droit) a récemment été nommé juge au Tribunal de la jeunesse, à Montréal.

Ronald Henry (lettres) est directeur de l'École des traducteurs et interprètes de l'Université Laurentienne, à Sudbury en Ontario.

70 Jean Héту (droit) a été nommé membre du comité de sélection du fonds d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec.

Ballantine's
SCOTCH



Ballantine's
SCOTCH



DENIS BOURCIER
GÉRANT DES BANQUETS

À Votre Service

Excellent service de traiteur
pour toutes occasions

3200 JEAN-BRILLANT • MONTRÉAL • (514) 343-7789



Comme vous,

**Yannick Morin est
copropriétaire
d'un groupe
de 1400
entreprises
comptant
35 milliards \$
d'actif.**

Comme vous,

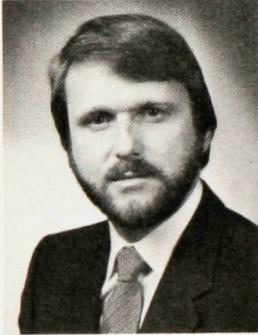
**Yannick Morin
est membre
d'une caisse
Desjardins.**



Des gens en mouvement

Desjardins

le carnet



René Forget

René Forget (F.A.S., H.E.C. 73) vient d'être nommé président de l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec pour 1988-1989.

71 Jean-Claude Lauzon (psychologie 73) vient de recevoir le prix du Mérite annuel de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec pour sa contribution au développement de la profession.



Jean-Claude Lauzon

Marcel Bouvier (médecine vétérinaire) vient d'être nommé directeur général et secrétaire de la Corporation professionnelle des mé-

decins vétérinaires du Québec.

Léon Laberge (droit) vient d'être nommé greffier de la Ville de Montréal.



Léon Laberge

Élie Bacha (administration scolaire, éducation permanente 76, 77) a récemment été nommé vice-président principal pour Eastelec International, Inc.



Élie Bacha

72 Claude Lalonde (H.E.C.) vient d'être nommé directeur général du Groupe Cantrex, Inc.

Alain Dubuc (sciences éco-

nomiques) vient d'être nommé éditeur en chef de *La Presse*.

Michel Brunet (H.E.C.) vient d'être nommé président directeur général de Crédit Bail Banque Laurentienne, Inc.

Jean Marc Alain (bibliothéconomie) vient d'être nommé directeur général de l'ASTED (Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation).



Jean-Marc Alain

73 Roch Gignac (H.E.C.) vient d'être nommé directeur de la formation aux usines Turcot de la compagnie Kruger Paper.



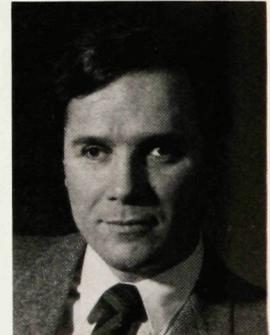
Roch Gignac

Jean Goupil (H.E.C.) vient d'être nommé président et directeur général de Direct Film, Inc.

Hélène Dumont (droit) vient d'être nommée doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Claude Bonnelly (bibliothéconomie) vient d'être nommé directeur de la bibliothèque de l'Université Laval.

Pierre Grand'Maison (polytechnique) est maintenant directeur général chez Les Systèmes termoplast, Inc.



Pierre Grand'Maison

Micheline Beaudry (H.E.C.) vient d'être nommée vice-présidente de l'Office national des transports du Canada.



Micheline Beaudry

74 Robert Larin (études françaises) a remporté le prix Percy W. Fox 1987 de la Société généalogique canadienne française pour *Quatre cousins londonais en Nouvelle-France, histoire des ancêtres Fillastreau*. L'ouvrage devrait paraître au cours des prochains mois. Robert Larin a également été nommé membre d'honneur de l'Association Falaïse-Acadie — Québec.

Pierre Barnès (H.E.C.) vient d'être nommé président directeur général de la Société d'investissement Desjardins et président du Conseil et chef de la direction de Société d'investissement Tremplin 2000, Inc.



**BOURGEOIS, MARSOLAIS
& ASSOCIÉS C.A.**

50, Place Crémazie, Suite 910, Montréal, (Québec), H2P 2T6 Tél.: (514) 384-7430
10, rue de l'Église, C.P. 600, Labelle, (Québec), J0T 1H0 Tél.: (819) 686-3517

le carnet

Mario Bouchard (droit) a été nommé directeur (service légal) de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.



Mario Bouchard

75 Bruno Nantel (architecture 75, H.E.C. 79) vient d'être nommé directeur général et secrétaire de l'Ordre des architectes du Québec.

Guy Lévesque (droit) a récemment été nommé juge au Tribunal de la jeunesse dans le district judiciaire de Montréal.

75 Claude Leblanc (H.E.C.) vient d'être nommé directeur général du service commercial — collective pour La Maritime, compagnie d'assurance-vie.

76 Denis Janelle (H.E.C.) vient d'être nommé vice-président (finance et administration) de Maxima—Lustro.

Claude Chagnon (H.E.C. — droit 80) a été nommé président de Vidéotron Ltée.

Guy Boivin (sciences biologiques), d'Agriculture Canada à Saint-Jean-sur-Richelieu, a été choisi récipiendaire du prix C. Gordon Hewitt



Guy Boivin

(1988), décerné à un jeune chercheur de moins de 40 ans par la Société d'entomologie du Canada.

77 Marie Gibeau (H.E.C.) vient d'accéder à la présidence du Y.W.C.A. de Montréal.

Charles Larocque (psychologie industrielle, éducation permanente 87) a récemment été nommé directeur des ressources humaines de Bell Helicopter Textron.

78 Pierre Archambault (H.E.C.) vient d'être nommé vice-président (administration et contrôle) du Groupe Équipements Denis, Inc.



Christian Blouin

Christian Blouin (sciences biologiques) vient d'être nommé directeur du marketing des Laboratoires Ayerst.

Jean-Marc Bergeron (H.E.C.) vient d'être nommé directeur général de la Coopérative fédérée du Québec.

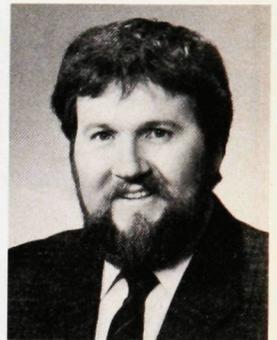
André Primeau (polytechnique) vient d'être nommé directeur de l'usine chimique de Varennes pour Hoechst Canada, Inc.

79 Pierre Turgeon (sociologie 79, 84) vient d'être nommé



Pierre Turgeon

vice-président du Conseil d'administration de Ressources alternatives Rive-Sud (RAR-S) et administrateur de la Compagnie des jeunes récipiendaires de Longueuil. Il est conseiller en formation au Groupe Jeunesse Exocet, Inc., à Boucherville.



Pierre Véronneau

Pierre Véronneau (démographie) a été élu président du Conseil d'administration de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale. Il a aussi été nommé membre du Comité exécutif (trésorier) du Conseil cana-



POUR CÉLIBITAIRES

- Club de gourmet et de voyages
- Souper hebdomadaire
- Demandez notre bulletin d'activités



(514) 335-1494

Aline Hooper

François Aquin
avocat

Aquin, Chénard
19 ouest, rue Le Royer, bureau 101
Vieux-Montréal, Qué., Canada H2Y 1W4
Téléphone: (514) 288-5390

SOCIÉTÉ
DE MISE EN MARCHÉ
DES MÉTIERS D'ART

SOMART

CADEAUX D'ENTREPRISE / CORPORATE GIFTS

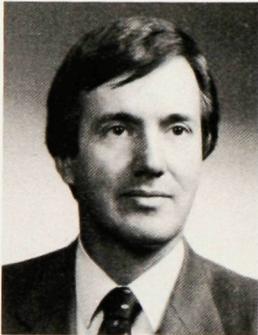
23 Canada, Mart "C"
C.P./P.O. Box 1154,
Place Bonaventure,
Montréal, QC. H3A 1G5
Fax: (514) 875-9078

DENIS DRAPEAU
(514) 875-7495

le carnet

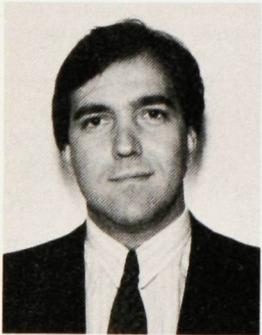
dien pour la coopération internationale.

Paul-Émile Beaulieu (architecture) vient d'être nommé directeur du service de la construction à la Banque Nationale du Canada.



Paul-Émile Beaulieu

Louise Cobetto (droit) a récemment été nommée secrétaire de la Commission de police du Québec.



André Charest

André Charest (polytechnique) vient d'être nommé vice-président d'une société qui vend et opère des magasins au Canada sous le nom La Boulange T.J. Cinnamons Bakery.

81 Louise Vaillancourt-Châtillon (éducation permanente) vient d'être nommée secrétaire de la Banque du Canada.

Christian Gauvin (droit) occupe maintenant le poste de greffier du Barreau du Québec.

Jocelyne Aumont (histoire de l'art 87) et Éric Devlin (polytechnique) se sont associés avec Elena Lee de la galerie Verre d'Art pour ouvrir une nouvelle galerie d'art contemporain à Montréal. Cette galerie s'appelle Trois Points et il s'agit du plus vaste espace consacré à l'art contemporain au Québec.



Jocelyne Aumont

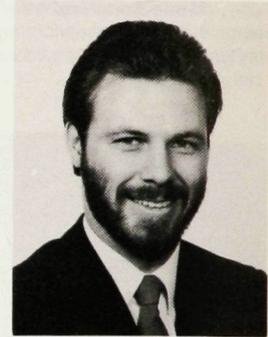
82 Louise Langevin (traduction, droit 1985) vient de se joindre au corps professoral de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

André Cabana (H.E.C.) vient d'être nommé président de T.J. Cinnamons (Canada) dont il est l'un des fondateurs.

83 Jean-Marc Grenier (droit), anciennement du bureau Fournier et Fournier, opère maintenant son propre cabinet à LaSalle.

Michel Vincent (histoire de l'art) vient d'être nommé conservateur en chef du Musée du Québec.

84 Francine Doray (linguistique) a été élue représentante de la section des terminologues au Conseil de la Société des traducteurs du Québec.



Jean-Marc Grenier

Décès

17 Jean-Baptiste Paul (H.E.C.)

26 Roland Duhamel (théologie)

27 Arphile Longpré (polytechnique)

28 J. Lionel Perron (pharmacie)

28 André Brisset Des Nos (polytechnique)

30 Jean Normand (pharmacie)

31 Jules Dupré (droit)

31 Maurice Valiquette (arts)

32 J. Sylvio Lynch (médecine dentaire)

32 Jean-Claude Levaque (pharmacie)

35 Fernand Lamothe (médecine dentaire)

36 James L. Lackman (pharmacie)

37 Georges Rouse (médecine)

39 Roger Gagné (droit)

42 Roland Lefrançois (droit)

42 Léo Jarry (médecine)

45 Roland Desmarais (médecine)

46 J. Alfred Éthier (droit)

48 Jacques Lebel (médecine)

49 Gilles Lalande (H.E.C.)

52 Joseph-Henri Dionne (pharmacie)

62 Charles Villemaire (polytechnique)

62 Rita Legault (droit)

62 J. Gilles Paquin (médecine)

64 Eugène Arsenault (arts)

67 Antoine St-Pierre (médecine)

69 Béatrice Villeneuve (sciences infirmières)

74 Denise Massé (sciences infirmières)

76 Jocelyne Roy Desmarais (mathématiques)

79 Richard Ouellette (droit)

82 Annik Prévillé (sciences infirmières, ergothérapie 85)

83 Solange Garneau (éducation)

88 Diane Paquet (musique)

**PETRIE
RAYMOND**
COMPTABLES AGRÉÉS

1320, BOUL. GRAHAM, BUREAU 200, MONTRÉAL, QUÉBEC CANADA H3P 3C8
TÉL.: (514) 342-4740 TÉLÉCOPIEUR: (514) 737-4049



Représentation internationale

INTERCONTINENTAL
ACCOUNTING
ASSOCIATES

diplômés-auteurs

Pour une gestion adaptée des services documentaires

Jean-Marc Alain

Bibliothéconomie 1972
Les Éditions Agence d'Arc Inc.,
1988
176 pages, 20\$

Ce livre expose la théorie que les services documentaires se situent dans le secteur tertiaire de l'économie; que leur activité en est une de service; que ce type de service a une gestion spécifique à la nature du mandat reçu; et qu'il y a une philosophie particulière de gestion à pratiquer si l'on veut en faire une entreprise de service performante.

Incertain et information

Essais publiés sous la direction de Georges Dionne

H.E.C. 1973
Sciences économiques 1980
Éditions G. Vermette Inc., 1988
296 pages, 25\$

Les essais qui sont publiés dans ce recueil reflètent plusieurs thèmes de la recherche actuelle sur l'économie de l'incertain et de l'information. Certes, ils ne correspondent pas à tous les sujets étudiés mais donnent une bonne vue d'ensemble des développements prodigieux (mais parfois décevants) des connaissances dans ce domaine.

Le Borduas des enfants

Hélène Lamarche

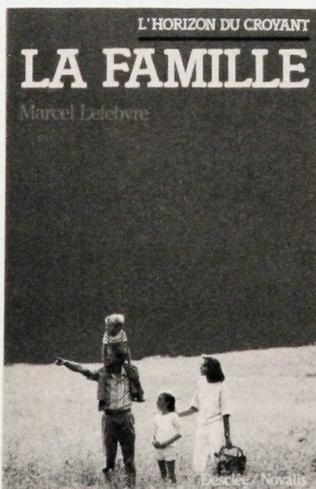
Histoire de l'art 1971
Musée des beaux-arts de Montréal,
1988
28 pages

L'espace touristique québécois

Normand Cazalais

Lettres 1968
Avec la collaboration de
Roger Nadeau et Nil Longpré
Les fascicules Téoros, avril 1988
Université du Québec à Montréal
40 pages, 5\$

Le présent fascicule introduit le lecteur à la notion et à la réalité de l'espace touristique.



La famille. De la démission à l'espérance

Marcel Lefebvre

Théologie 1955, 1956, 1958
Desclée / Novalis, 1988
156 pages



Le partage du pouvoir de la parole à l'école, ça s'apprend...

Madeleine Aubin

Éducation préscolaire 1969
Orthopédagogie 1977
Les Éditions de la mer, 1988
136 pages, 9\$

Ce livre présente différentes observations du développement du langage-communication chez deux groupes d'enfants de cinq ans en situation scolaire et décrit un projet collectif qui illustre comment le partage du pouvoir de la parole peut se réaliser concrètement avec des enfants de première et deuxième année.

Guide de l'éducateur auprès des diabétiques

Louise Tremblay

Andragogie 1982

Claire Robillard

Nutrition 1982
Info-Diabète, 1988
120 pages, 15\$

Ce guide a été préparé à l'intention des professionnels de la santé responsables de la formation des personnes diabétiques. C'est un outil pré pédagogique créé dans le but de favoriser l'apprentissage de comportements nouveaux par la clientèle diabétique.

Les Saint Martyrs Canadiens

Volume I: Histoire du mythe
Guy Laflèche

Études Françaises 1970

François-Marc Gagnon
Les Éditions du Singulier Ltée, 1988
364 pages

En cinq volumes, Guy Laflèche

se propose de rassembler et d'interpréter toutes les informations que l'on a actuellement sur l'épisode des Saint Martyrs canadiens, l'épisode le plus épouvantable de notre histoire nationale qu'on enseignait encore, il n'y a pas dix ans, dans les petites classes de nos écoles élémentaires, avec un luxe remarquable de détails sadomasochistes.

LES SAINTS MARTYRS CANADIENS

Guy Laflèche



Singular

Les assemblées délibérantes

Ronald Henry

Lettres 1969
Prise de Parole, 1988
6\$

De plus en plus de personnes de tous âges et de toutes catégories sociales participent activement à ces vagues associations qui dynamisent nos sociétés en cette fin de siècle. Ce manuel s'adresse au profane, au nouveau membre, aux fondateurs d'une organisation. C'est un manuel raisonné qui ne fait pas qu'énoncer la règle mais l'explique dans la logique du déroulement d'une assemblée délibérante.

Évolution de l'état nutritionnel de la personne âgée hospitalisée

Bernard-Simon Leclerc

Nutrition 1986

Marie-Jeanne Kergoat

Médecine sociale 1980
Les Cahiers scientifiques (57) de
l'A.C.F.A.S.
1988, 6,95\$

Ouvrage de synthèse, fruit de la vaste littérature existante, de réflexions et d'engagements étroits dans les soins gériatriques, ce docu-

MAUX DE TÊTE ET MIGRAINES

LES COMPRENDRE, LES VAINCRE

D^r JACQUES P. MELOCHE
JEAN DORION



Maux de tête et migraines: les comprendre, les vaincre

Jacques P. Meloche

Médecine 1966

Jean Dorion

Bibliothéconomie 1964
Sciences sociales 1968
Les Éditions de l'Homme, 1988
248 pages

Enfin, du neuf sur les maux de tête! Cette affection touche une personne sur quatre. Mais, trop souvent, cette douleur est acceptée comme une fatalité. Or, il n'y a pas de maux de tête « normaux ».

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: texte annoté

Raymond Doray

Droit 1980

Société québécoise d'information juridique, 1988
29\$

diplômés-auteurs

ment de pointe, qui demeure essentiellement didactique dans sa forme et sa présentation, s'adresse aux médecins et aux diététistes du milieu soignant gériatrique. Les caractéristiques biologiques du sujet âgé, les indices objectifs d'évaluation de l'état nutritionnel et leur interprétation y sont traités.

Lexique Média

Michel Roy

Linguistique 1983

Le Conseil des directeurs médias du Québec, Inc.

1988, 43 pages, 5\$

Un des mandats que le Conseil s'est donné était de combler la carence évidente dans la terminologie média française. Bien entendu, certains organismes avaient compilé des termes et expressions pertinentes à leur domaine. Toutefois, jusqu'à ce jour et à notre connaissance, un recueil complet des termes média n'existait pas. Nous croyons que la deuxième édition de ce lexique remplira ce rôle et sera un outil de travail pratique et sans prétention.

Guide des produits et des services financiers

Michèle Cantin

H.E.C. 1983

Pierre Cantin

Les Éditions Pierre Cantin Limitée, 1988

425\$

Ce guide s'avère une source de référence fort utile aux professionnels et aux individus en relation avec l'industrie «bancaire» canadienne.

La cellule: biologie moléculaire

André Ferron

Médecine 1977

Physiologie 1981

Pauline Brousseau

Microbiologie et immunologie 1980

Yves Paquette

Chimie 1968

Biochimie 1971

Décarie Éditeur Inc., 1988

1200 pages, 72,50\$

The Soviet Union through French Eyes: 1945-1985

Robert Desjardins

Droit 1975

Macmillan Press, 1988

188 pages

Première analyse de la littérature française spécialisée dans la compréhension de l'Union soviétique, de 1945 à 1985.

De belles jambes à tout âge

Guyline Lanctôt

Médecine 1966

Éditions de l'Homme, 1988

220 pages, 14,95\$

Ce livre est le fruit de vingt ans de pratique médicale que le docteur Lanctôt vient partager avec vous.

Le désir d'avoir de belles jambes n'est pas uniquement fondé sur un souci d'esthétique: la beauté des jambes est un facteur santé qui se reflète sur le bien-être total.

La violence apprivoisée: un modèle bio-psycho-social d'adaptation

Michel Huard

Psychologie 1967, 1968, 1971

Gaëtan Morin Éditeur, 1988

187 pages, 24\$

Basé à la fois sur une approche expérimentale rigoureuse et sur l'expérience clinique de son auteur, *La violence apprivoisée* propose un fonctionnement de l'individu, du couple, de la famille et de la société. On peut se procurer le volume en communiquant au 522-0990.

Michel Huard

LA VIOLENCE APPRIVOISÉE

Un modèle bio-psycho-social d'adaptation



gaëtan morin éditeur

Le carnet de santé du voyageur

Renée Pelletier

Médecine 1976

Éditions Renée Pelletier Enr., 1988

70 pages, 4\$

De format à peine plus grand que le passeport, ce carnet s'adresse à tous les voyageurs. Résumé du bilan de santé pré-départ, de la santé à l'étranger et au retour, ce mini-dossier médical, personnel et facile

à compléter, contient également des conseils à suivre en cas de maladie et d'urgence, de l'information pratique sur la santé des voyageurs, sans oublier un mini-dictionnaire santé français-anglais-espagnol-portugais et italien.



Le pari d'Agathe

Sonia Sarfati

Sciences biologiques 1981

Éducation permanente 1987

Québec-Amérique — Collection Jeunesse / Romans, 1988

140 pages

Peut-il y avoir quelque chose de pire que d'arriver dans une nouvelle école quand on se prénomme Clovis? Oui, être gros et s'appeler... Théron. Clovis Théron en a long à dire là-dessus.

Pourrait-il y avoir quelque chose de pire pour Agathe que de perdre toutes les épreuves sportives de juin à cause d'un partenaire-et-meilleur-ami un peu trop lourd? Oui. Parier qu'à la rentrée, elle gagnerait la totalité des médailles tout en faisant à nouveau équipe avec Clovis.

Or, c'était là le pari d'Agathe.

Je me débrouille à la chasse

Gilles Richard

Polytechnique 1953

Les Éditions de l'Homme, 1988

104 pages, 8,95\$

Cet ouvrage essentiellement pratique veut être l'aide-mémoire qui saura vous sauver des situations les plus embarrassantes, que vous soyez en plein cœur de la forêt ou tran-

quillement assis à l'affût de la sauvagine.

Ce livre, avec sa grande quantité de «trucs», de «secrets» et de moyens judicieux de vous tirer d'embarras avec du matériel à la portée de la main, s'adresse aux chasseurs, expérimentés ou novices, qui désirent raffiner et simplifier leurs expéditions de chasse.

Sociologie implicite des intervenants en santé mentale

Jacques Rhéaume

Sociologie 1987

Robert Sevigny

Psychologie 1988

Éditions Saint-Martin, 1988

Tome I (214 pages), Tome II (222 pages), 19,95\$

Concernant la santé ou la maladie mentale, peu de chercheurs ont choisi, comme les auteurs de ce livre, de considérer les intervenants comme participants et témoins privilégiés des processus sociaux liés à la santé mentale.

Dictionnaire de l'Amérique française

Charles Dufresne

Histoire 1973

H.E.C. 1988

Presses de l'Université d'Ottawa, 1988

390 pages, 34,95\$

Ce dictionnaire est un ouvrage de référence de type encyclopédique qui vous offre une foule de renseignements sur la francophonie nord-américaine hors-Québec. Destiné tant au grand public qu'aux étudiants, aux enseignants et aux spécialistes de l'information, le *Dictionnaire* compte plus de 1 850 articles ainsi qu'une centaine d'illustrations.

Dictionnaire de l'AMÉRIQUE FRANÇAISE

DUFRESNE / ORLANDO / LAPERRÈRE / SAVARD / VALLIÈRES



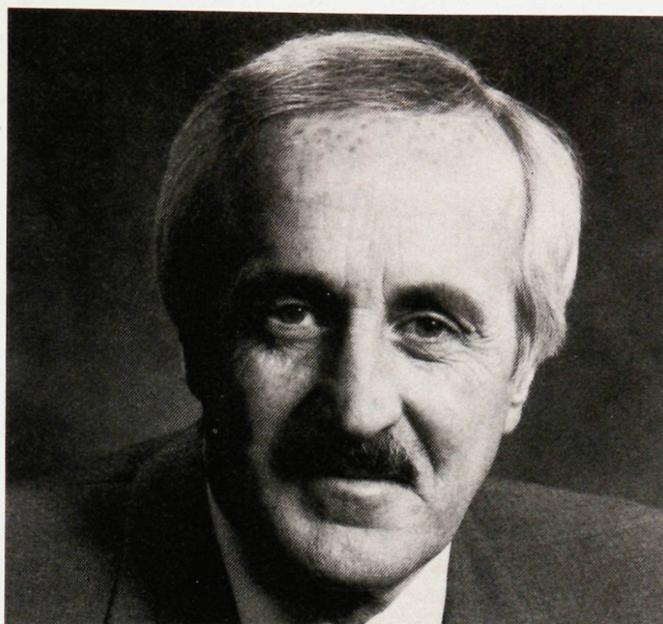
vie universitaire

Le Club du recteur

Le Club du recteur a été créé afin de souligner la participation financière des souscripteurs ayant versé un don annuel de 1 000\$ et plus à l'Université de Montréal. Ces sommes peuvent être affectées à certaines fins particulières, à une faculté, un département ou une école, ou encore être utilisées en fonction des priorités de développement de l'Université, au choix du donateur.

En date du 31 août 1988, le Club du recteur regroupait les membres suivants:

Russel Adams
 André A. Aisenstadt
 André Allaire
 Arthur Amyot
 Paul Archambault
 Pierre Audet-Lapointe
 Joseph Ayoub
 André Bachand
 Gaston Bailey
 Pierre Baillargeon
 Rachel Beaudoin
 Michel Bergeron
 Margaret E. Bickle
 Jean Blouin
 Marc A. Bois
 Pierre Bois
 Édouard Bolté
 Pierre Bovet
 Marcel Boyer
 Jules Brodeur
 Charles R. Bronfman
 André Brosseau
 Marie-France C. Thibaudeau
 Gilles Caillé
 Robert Cajolet
 Claude Castonguay
 Louise F. Charron
 Gilles G. Cloutier
 Pierre-Paul Collin
 Roger Comtois
 Jean Coutu
 Yvon Couture
 Paul Cusson
 Michel G. Côté

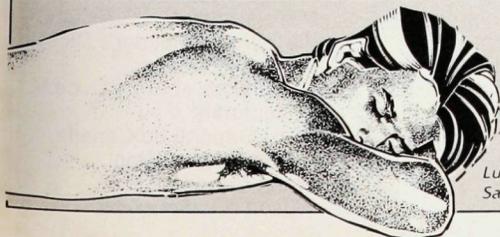


Le recteur de l'Université de Montréal, M. Gilles-G. Cloutier

Guy D'Argencourt
 Camille A. Dagenais
 Yves Dagenais
 Claire Damecourt
 Gaston De Lamirande
 Gérard de Montigny
 Jacques De Repentigny
 Jean-Claude Delorme
 Jean-Marie Demers
 Marthe Demers
 Arto Demirjian
 Rosario Denis
 Roland Des Trois Maisons
 Jean-G. Desjardins
 Lucien Desmarais
 Louis Desrosiers
 William B. Donohue
 Roch Dubé
 Yves Duchastel
 Marcel Dufour
 Louis-R. Dufresne
 Guy Dumont
 Pierre O. Dupras
 Jacques Duquette
 Hanna Elian
 Angelo Favretto
 Paul G. Ferland
 Jean-Marc Fortin

Armand Frappier
 Roger Gaudry
 Yvon Gauthier
 Normand Giard
 Jean-Paul Gignac
 Georges Girard
 Jean-Paul Gourdeau
 Bernard Grégoire
 Jean-François Grégoire
 Philippe Guay
 Jean-Guy Hébert
 Onil Hébert
 Michel K. Jahjah
 Stephen Jarislowsky
 Arlette Joffe-Nicodème
 Gérard Jolicoeur
 Louise Joubert
 Marcel Julien
 Édouard Kurstak
 Christine Kurstak
 Claude Lachance
 Michel Lacombe
 Paul Lacoste
 Claude Lafontaine
 Guy Lamarche
 Bernard Lamarre
 Léo-Yves Lamarre
 Louis Lapière

Roger Larose
 Raymond Lasnier
 René Lavallée
 † Roland-G. Lefrançois
 Michel Lespérance
 Claude Levac
 Jacques Lucier
 Jacques Légaré
 Marcel Léger
 J. Émile Maheu
 Julien Marc-Aurèle
 André Masse
 Marcel Mercier
 Jacques Monday
 Clément Morin, P.S.S.
 Claude L. Morin
 Walter Moser
 Paul Noiseux
 Manon Papineau
 Maurice Parent
 Gérard Parizeau
 Denis Patry
 Micheline Pelletier
 Jean-Pierre Pelletier
 Louis-Conrad Pelletier
 André Pépin
 Jean-Marie Peyronnard
 Marcel Piché
 Alphonse Plessis-Bélair
 Gérard Plourde
 André Proulx
 Irving Rabinovitch
 Eugenio Rasio
 Claire Richer
 Claude-Lise Richer
 Pierre Robert
 Françoise Robert
 Lucien-G. Rolland
 Maurice Sauvé
 Solange Simard Savoie
 Raymond Scotti
 Benjamin Shara
 René Simard
 Stanley Skoryna
 Guy St-Germain
 Julien Séguin
 D'Arcy Thibert
 Charles Tilquin
 Clément Trudeau
 Fernand Turgeon
 Alain Vaillancourt
 Maurice Verdy
 † Décédé



CENTRE DE MASSOTHÉRAPIE AU CEPsum

Stade d'hiver, local #232

Information:

345-1741

Lundi au vendredi 10:00 - 20:00
 Samedi 11:00 - 16:00

"Où la détente
 est un art!"

Fonds de développement

Le phonothon 88 dépasse cent mille à l'heure!



De nombreux diplômés et professeurs de la Faculté de droit participaient aussi à l'opération coup de fil. Nous apercevons, en pleine action, la doyenne Mme Hélène Dumont, entourée de Me Marie Deschamps, vice-présidente des Diplômés, et du professeur Jacques-Yvan Morin. Rappelons que l'équipe de droit a recueilli plus de 40 000\$.

Placé sous la présidence d'honneur de Me Jean-Claude Delorme, droit 59, président-directeur général de Téléglobe Canada, le huitième Phonothon annuel se déroulait cette année, dans les bureaux de cette société, les lundi et mardi 7 et 8 novembre derniers.

Au terme de deux soirées de sollicitation et de quatre heures d'appels téléphoniques, plus de 400 bénévoles-diplômés, doyens et directeurs de départements, professeurs et étudiants, membres du personnel et amis de l'Université réussissaient un nouvel exploit en récoltant 423 900\$ dans le cadre de cette *Opération coup de fil*.

Dans un climat de fête et de retrouvailles, et méticuleusement préparé par un comité conjoint Fonds de développement-Téléglobe Canada, le Phonothon aura, une fois de plus, fait la démonstration de son efficacité et de sa popularité.

Un vidéo, particulièrement apprécié, permettait aux participants d'assister à une conversation téléphonique type enregistrée par Matthias Rioux, sciences de l'éducation 67. Cette présentation voulait souligner les principaux arguments à utiliser au moment de l'appel téléphonique.

Près de 10 000 diplômés ont effectivement reçu un coup de fil d'un collègue de l'Université et 58% y ont répondu dans l'affirmative.

Une cinquantaine de commanditaires ont participé à l'événement en permettant la distribution de plus de 60 prix de présence, dont des billets d'avion offerts par Air Canada et Canadien et un micro-ordinateur de Wang Canada.



Porté à un million de dollars, l'objectif du Fonds du Centenaire de médecine vétérinaire est en bonne voie de réalisation. En effet, le Phonothon 88 a permis de recueillir 50 000\$ auprès des diplômés de la Faculté, ce qui porte les résultats à ce jour, pour l'ensemble de la Campagne, à plus de 725 000\$. Nous apercevons sur la photo le Dr Christine Vézina, promotion 79, « championne » phonothoniste pour la Faculté, entourée du Dr Raymond S. Roy, doyen, du Dr Gaston Roy, promotion 64 et du Dr Louis-Philippe Phaneuf, promotion 51.

Notre ami Valère s'était fait un devoir, comme c'est le cas chaque année, de venir saluer ses amis et la réception de fin de soirée permettait à chacun de revoir de nombreux confrères et consoeurs de l'Université.

C'est maintenant une tradition bien établie que ce Phonothon annuel qui se déroule chaque premier lundi et mardi du mois de novembre. Le prochain saura-t-il augmenter, encore, sa vitesse de croisière ?

MERCI À NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES

Téléglobe Canada
Une société du Groupe memotec

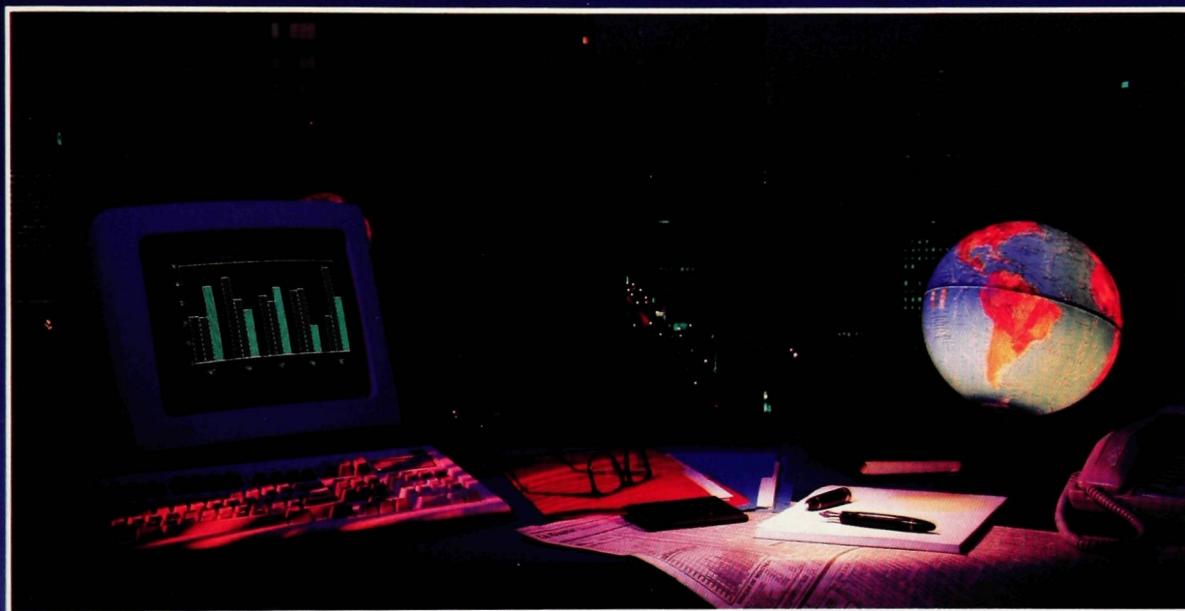
et
Air Canada
Auberge du Vieux Foyer
Auberge Gray Rocks Inn
Auberge Handfield
Belle-Neige
Brasserie O'Keefe Itée
Canadien
Centre éducatif et culturel
Dargaud Canada Itée
Eaton
Éditions Bellarmin
Éditions internationales Alain Stanké
Éditions Pierre Tisseyre
Éditions Robert Laffont
Hélène de Champlain
Henry Birks et Fils (Montréal) Itée
Hostellerie Les Trois Tilleuls
Hostellerie Rive-Gauche
Hôtel Le Chantecler
Hôtel l'Estérel
L'Auvergnat
L'Hexagone

Le Bearn inc.
Le Château Montebello
Le Grand Hôtel
Le Pavillon de l'Atlantique
Le Piémontais
Le Reine Élizabeth
Le Ritz-Carlton
Le Vieux Four de Laval
Les Éditions HRW
Les Éditions Québecor
Les Mauvais Garçons
Librairie Boulevard
Librairie Flammarion
Librairie Hermès
Librairie Pilon
Librairie Renaud-Bray
Libre Expression
McGraw-Hill, éditeurs
Mont Habitant
Mont Saint-Sauveur
Mont Sutton
Périodiques Reader's Digest
Rôtisserie Laurier
Service des sports - U. de M.
Spaghettata
Trust Général du Canada
Via Rail Canada inc.
Wang Canada
Wilson & Lafleur



Des personnalités très intéressés au visionnement du vidéo lors du Phonothon. Le recteur de l'Université, M. Gilles G. Cloutier, le président honoraire du Phonothon, Me Jean-Claude Delorme et la présidente des Diplômés de l'Université de Montréal, Mme Louise P. Leduc.

Savoir-faire



Gestionnaire des fonds de onze caisses de retraite
et régimes d'assurance publics,
la Caisse de dépôt et placement du Québec
a un actif de plus de trente milliards de dollars.

Son portefeuille comprend
différentes catégories de placement :
les obligations, les actions et les valeurs convertibles,
les hypothèques, les immeubles et
les valeurs à court terme.

La Caisse, un savoir-faire financier
au profit des Québécois.

CAISSE
DE DÉPÔT
ET PLACEMENT
DU QUÉBEC

La Caisse

DES REÉR QUI ONT DE LA CLASSE !

Le Trust Général vous offre des Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) qui ont de la classe, des REÉR à votre mesure!

Choisissez-les pour leur rendement élevé.

Comparez !

Consultez !

Investissez !

Au Trust Général, votre REÉR bénéficie à coup sûr des meilleurs taux, sans aucune condition, qu'il s'agisse d'une nouvelle contribution, d'un renouvellement ou d'un transfert.

Nos conseillers financiers sont à votre entière disposition. Profitez-en pour obtenir une consultation gratuite et sans obligation.

Au Trust Général, l'intérêt composé sur les dépôts garantis REÉR est aussi élevé que l'intérêt annuel. Et vous avez le choix entre plusieurs véhicules de placements. Pour réaliser une économie d'impôt substantielle pour l'année 1988, faites dès maintenant votre contribution.

Sept-Îles
770, boul. Laure
G4R 1Y5
(418) 968-1830

Rimouski
2, Saint-Germain Est
G5L 8T7
(418) 724-4106

Chicoutimi
494, Champs-Élysées
G7H 5C2
(418) 549-6490

Jonquière
Place St-Michel
3885, boul. Harvey
G7X 9B1
(418) 695-6490

Sillery
1354, Maguire
G1T 1Z3
(418) 681-8282

Québec
Place Fleur de Lys
550, boul. Wilfrid-Hamel
G1M 2S6
(418) 522-4618

Ste-Foy
Place de la Cité
2635, boul. Hochelaga
G1V 4V6
(418) 652-7000

Lévis
Les Galeries Chagnon
300, Côte du Passage
G6V 6R8
(418) 833-4450

Trois-Rivières
1350, Royale
G9A 4J4
(819) 379-7230

4450, boul. Des Forges
G8Y 1W5
(819) 378-7230

Laval
Place du Carrefour
2525, boul. Daniel-Johnson
Bureau 125
H7T 1S9
(514) 682-3200

Pointe-Claire
955, boul. Saint-Jean
H9R 5K3
(514) 694-5670

Ville Mont-Royal
Centre Rockland
2305, chemin Rockland
Bureau 142
H3P 3E9
(514) 341-1414

Outremont
1, Vincent d'Indy
H2V 4N7
(514) 739-3265

1020, av. Laurier Ouest
H2V 2K8
(514) 272-4777

Montréal
University
1100, University
H3B 2G7
(514) 871-7200

Place Ville-Marie
Galerie des Boutiques
H3B 2G7
(514) 861-8383

5995, boul. Gouin Ouest
(angle Lachapelle)
H4J 2P8
(514) 745-1515

Anjou
Place d'Anjou
7363, St-Zotique
H1M 3A5
(514) 355-4780

LaSalle
Carrefour Angrignon
7077, boul. Newman
Bureau 92A
H8N 1X1
(514) 366-0730

Brossard
Place Portobello
7250, boul. Taschereau
J4W 1M9
(514) 466-2500

St-Lambert
Carré St-Lambert
299, boul. Sir Wilfrid-Laurier
J4R 2L1
(514) 466-8666

Hull
120, Promenade
du Portage
J8X 2K1
(819) 771-3227



**TRUST
GÉNÉRAL**